

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Communauté Intercommunale Réunion Est

ENTRE

Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)

Représenté par Patrice SELLY, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du Bureau Communautaire en date du 07 mars 2022 (R 2022-B06).

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Jacques Billant, Le Préfet de La Réunion, délégué du gouvernement,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier ministre n° 6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2022-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La CIREST et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire CIREST Objectif 2030 en cours de finalisation, des ateliers participatifs réalisés en septembre 2021 où les élus et partenaires ont travaillé ensemble à l'élaboration du plan d'actions et sur la base du PCAET en cours de finalisation (approbation 1^{er} semestre 2022), le CRTE décline, par

orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux, à l'échelle du territoire de la CIREST.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition de la CIREST

Créée par la loi NOTRE, la communauté intercommunale de la Réunion Est (CIREST) a été créée le 31 décembre 2001 et représente 29% du territoire réunionnais (soit 73 580 hectares). La CIREST succède à la communauté de communes précédente créée le 19 décembre 1996. Elle est composée de six communes de l'Est de la Réunion : Saint-André (56 747 hab.), Saint-Benoît (37 274 hab.), Bras-Panon (12 768 hab.), Salazie (7 224 hab.), la Plaine-des-Palmistes (6 568 hab.) et Sainte Rose (6 296 hab.).

- a) Une urbanisation concentrée sur les Bas de la CIREST, une faible densité induisant de nombreux déplacements pendulaires ; des espaces ruraux à désenclaver et à préserver (Salazie et Plaine des Palmistes)

L'organisation urbaine de la CIREST reflète sa topographie et se concentre sur les bas, prenant la forme d'une quasi conurbation littorale portée par les pôles majeurs que sont Saint André, Bras-Panon et Saint-Benoit, complétée par les pôles intermédiaires de Sainte-Anne et de Sainte-Rose dans la partie plus au sud. Au total, 84% de la population de la CIREST est répartie sur la bande littorale. L'armature urbaine de la CIREST comprend également de nombreux villages / quartiers à mi-pentes, à vocation principalement résidentielle, qui connaissent une forte attractivité ces dernières années mais qui reste relativement moins accessible. Le projet de Route des Hauts de l'Est (RHE) portée par le département de la Réunion pourrait améliorer la desserte et l'accessibilité de cette partie du territoire. Enfin, la CIREST se distingue également par la présence des espaces ruraux enclavés dans les Hauts, autour de La Plaine des Palmistes et de Salazie qui culmine à plus de 3 000m d'altitude.

La densité urbaine du territoire se situe en dessous de la moyenne régionale (173 hab./km² contre 343 hab./km²). Si cette faible densité peut être un atout pour préserver le cadre de vie, elle constitue aujourd'hui un frein à la structuration des agglomérations urbaines, des bourgs et des hameaux et renchérit le coût d'équipement de ces espaces en voirie et réseaux divers. Elle a également pour conséquence de nombreux déplacements pendulaires, notamment en direction des 3 villes principales du territoire (via les axes routiers que sont la RN2, RN3, RD48). Or, selon les données INSEE de 2018, plus de 82% des habitants de la CIREST utilisent l'automobile pour leurs déplacements domicile –travail. Les transports publics collectifs sont utilisés pour seulement 3,7% des déplacements quotidiens, un taux en baisse depuis 2013. Face à ce constat, la CIREST affiche une ambition forte de développement et d'amélioration de son offre de transports en commun et de mobilité alternative à la voiture (par voie maritime notamment) qui sera précisée dans le PCAET en cours d'approbation.

- b) Une population jeune mais touchée par le chômage, une dynamique démographique positive favorable à la CIREST mais un vieillissement de la population à anticiper à moyen terme et des indicateurs socio-économiques plus dégradés dans certains secteurs du territoire

Avec plus de 127 102 habitants en 2019 selon l'INSEE, la CIREST regroupe environ 14,7% de la population réunionnaise. Avec un solde naturel positif qui est resté longtemps supérieur à la moyenne de l'île, la

population de la CIREST croît progressivement et de manière constante (+ 445 habitants entre 2013 et 2018). Si le taux de variation de la population a fortement ralenti ces dernières années (+1,2% entre 2008 et 2013 contre +0,4% entre 2013 et 2018), il n'en reste pas moins que la CIREST a une démographie dynamique. Le territoire a également pu bénéficier de l'apport de jeunes ménages actifs des agglomérations du Nord de l'île, (Saint Denis - Sainte Suzanne –Sainte Marie) qui trouvent sur le territoire de la CIREST des prix du foncier et une offre résidentielle plus compétitive (prix médian de 150€/m² sur la CIREST versus 340€/m² sur la CINOR – données immobilier notaire ; loyer moyen du parc locatif privé de 8,2€/m² contre 10€/m² sur la CINOR). Cette tendance s'est fortement ralentie depuis 2013 et les derniers chiffres de l'INSEE montrent que, proportionnellement à sa population, l'Est est la microrégion qui connaît le plus grand nombre de départs : ils concernent des étudiants mais également de nombreux actifs, ce territoire étant celui présentant le plus faible taux d'emploi.

Autre caractéristique démographique majeure, la population de la CIREST est globalement plus jeune que sur le reste du territoire (25,4% des habitants ont moins de 14 ans contre 22% en moyenne sur l'ensemble de l'île). L'enjeu du vieillissement reste cependant à anticiper même si les indicateurs démographiques montrent que moins de résidents sont concernés (15,3% des habitants ont plus de 60 ans, contre 17% pour le reste de l'île en moyenne).

Enfin, malgré son dynamisme, le territoire connaît plusieurs difficultés : plus d'1/3 de la population est au chômage (et ce taux atteint 50% pour les 15 – 24 ans), seuls 25% des ménages du territoire sont imposés fiscalement (33% en moyenne sur la région) ; le revenu disponible par unité de consommation atteint péniblement 14 150 € (15 890€ à l'échelle de la Réunion) et le taux de familles monoparentales représente plus d'1/3 des ménages du territoire. Certains quartiers du territoire de la CIREST sont plus particulièrement marqués par la pauvreté et les défis sociaux ; c'est notamment le cas du quartier Rive droite – Beaufonds de Saint Benoît qui fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain.

Si aujourd'hui l'offre en équipements et services semble corrélée à la densité de la population et correspondre aux besoins, la CIREST doit néanmoins rattraper le déficit de certains services (Pôle Emploi par exemple) notamment dans les quartiers relevant de la politique de la Ville moins bien desservis et les territoires des Hauts, tout en continuant d'anticiper les besoins futurs d'une population croissante. C'est aussi le cas de l'offre en logement (objectif de production de 800 logements par an), en lien avec la croissance démographique.

- c) Un taux d'emploi en croissance ; des surfaces disponibles pour l'implantation d'entreprises ; le défi de la croissance et du développement de nouvelles filières économiques : tourisme, numérique, agroalimentaire

Avec 123 hectares de foncier dédié aux zones économiques, la CIREST détient aujourd'hui moins de 8% des surfaces dédiées à l'activité économique de l'île (17 ZAE en 2016). La CIREST dispose cependant de réserves de fonciers mobilisables et aménageables pour l'implantation d'entreprises, foncier relativement moins onéreux que dans d'autres régions de l'île. Au total, on recense plus de 8000 établissements économiques sur le territoire de la CIREST, représentant 9% des emplois de l'île (Agorah – atlas du foncier économique) - le taux d'emploi est en croissance sur le territoire. La production (notamment sucrière) et la filière de la logistique et du transport de marchandises sont deux moteurs importants de l'économie, mais c'est le tertiaire qui est le plus pourvoyeur d'emplois (80% des actifs). Aussi, la CIREST joue un rôle clé dans le maintien de la filière de la canne à sucre la Réunion (plus de 70% de la surface agricole utile de la CIREST) et participe au développement de la filière bois via la création d'un pôle bois à Saint-Benoît.

La CIREST mise également sur le développement de nouvelles filières économiques, dans la continuité des orientations stratégiques de la Région au travers de plusieurs projets phare : la filière numérique avec la création du pôle régional Est du Numérique ; le tourisme avec la création du parc du Colosse ; l'agroalimentaire avec le plan Agri Est et enfin, sur les volets portuaire et énergétique le projet d'Ecotechnoport,

lauréat du programme Territoire d'Industrie. Le projet qui regroupe un volet terrestre et un volet maritime s'appuie sur l'exploitation et la valorisation de l'eau océanique profonde pour permettre la production électrique via un centre d'énergie thermique des mers, la climatisation par eau de mer, l'aquaculture, la cosmétique et le refroidissement industriel.

- d) D'importantes ressources en eau et un patrimoine naturel exceptionnel à protéger ; un modèle de développement des Hauts à trouver tout en préservant le réservoir de biodiversité qu'ils constituent pour la CIREST et la Réunion de manière plus générale

L'eau est un des atouts majeurs du territoire de la Cirst qui comprend des milieux aquatiques superficiels et naturels d'une richesse remarquable (ex : rivière de l'Est, Rivière des Marsouins, Etang de bois-rouge) ainsi que de nombreux espaces naturels en lien avec cette composante aquatique. L'excédent naturel important en eau du territoire en fait un gisement exploité pour les autres régions de l'île. En effet, la CIREST située sur la côte « aux vents » est particulièrement arrosée avec des précipitations qui oscillent entre 3 m et 10m par an (Sainte-Rose étant le secteur la plus arrosé de toute l'île). La Cirst reçoit ainsi à elle seule près de 70% des précipitations de l'île.

La gestion des milieux aquatiques – GEMA – relève depuis peu des compétences de l'Intercommunalité. L'analyse de l'état écologique de ces masses d'eau fait apparaître une grande diversité sur le territoire : de bons états chimique et physico-chimique en général, mais un état biologique moyen à mauvais ailleurs avec principalement un enjeu sur les ressources en poissons et invertébrés. A ce titre, la CIREST intervient sur l'entretien des cours d'eau et la protection des milieux aquatiques associés, l'établissement d'un programme de veille sur les cours d'eau et ravines, l'enlèvement de plantes invasives, la mise en oeuvre de plans de gestion des embouchures (dont rivière du Mât), le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire, la protection de zones humides, la mise en oeuvre des actions du Plan de gestion du Petit Etang.

Concernant l'eau potable et l'assainissement, notons qu'il existe un risque microbiologique lié à la distribution de l'eau potable et que plusieurs zones sont concernées par un risque sanitaire potentiel ou avéré sur le territoire (à l'exception de Sainte-Rose). Ainsi, la CIREST devra répondre aux exigences croissantes de qualité des eaux distribuées. L'assainissement non collectif est évalué comme la première source de pollutions aux nitrates des sols et eaux souterraines sur la CIREST.

Le territoire de la CIREST présente une richesse en biodiversité à préserver avec des espaces et espèces remarquables. Plusieurs sites et paysages de la Cirst sont d'intérêt écologique majeur : 75% du territoire est répertorié comme ZNIEFF. A l'image du reste de l'île, le territoire de la CIREST présente les 2 principales caractéristiques d'un « hotspot » de biodiversité : l'endémisme (à minima 1 500 espèces végétales endémiques) et le degré de menace qui pèse sur les espèces (au moins 70% de perte). Les espaces urbains et agricoles constituant des obstacles et des espaces de fragmentation biologique, la majorité des réservoirs de la biodiversité de la CIREST se trouve dans les Hauts du territoire.

Enfin ce patrimoine d'une grande richesse est également un relais du développement de l'offre touristique. En particulier, le cirque de Salazie (relevant de l'ensemble "Pitons, cirques et remparts" de La Réunion inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO) connaît ces dernières années un dynamisme accru avec la volonté de devenir une destination touristique majeure de l'île. Avec le soutien de l'Agence Nationale des territoires (programme Avenir Montagnes), la CIREST va conduire un projet global afin de moderniser le cirque, le redynamiser et mieux l'intégrer à son territoire et son environnement, à travers la mise en scène de son histoire, son patrimoine, sa population et ses paysages. De nombreux projets sont identifiés, dont une charte de développement durable à destination des structures d'hébergement, le développement des sports de pleine nature, des activités agro-touristiques et des activités culturelles, pour en faire une destination touristique à vocation expérientielle.

- e) Des engagements forts pour lutter et s'adapter au changement climatique ; engager la transition énergétique du territoire

Le territoire de la CIREST et ses habitants sont particulièrement vulnérables au changement climatique, notamment sur la bande littorale fortement urbanisée. La montée du niveau de la mer pourrait en effet modifier la ligne de côte (59 199 personnes étaient exposées à l'aléa inondation sur le territoire de la CIREST en 2016) ce qui lui confère le statut d'intercommunalité la plus vulnérable de l'île à ce risque. La commune de Saint-André est la plus exposée de l'île avec 53 836 personnes résidant en zone d'aléa inondation, soit près de 96% de la population de la commune.

Afin de réduire les consommations et de développer de nouvelles énergies, la CIREST s'engage progressivement dans la structuration de la filière de biomasse locale, dans l'identification du potentiel de toutes les énergies renouvelables, dans l'accompagnement des habitants dans la réduction de leur facture énergétique et dans le soutien aux actions de rénovation de l'habitat / du bâti. Aujourd'hui en terme de transition énergétique, la production d'ENR sur le territoire de la CIREST est largement dominée par l'hydraulique (73%) avec ses 4 barrages, suivi par la valorisation de la biomasse solide (bagasse) (12%) avec la centrale thermique de Bois Rouge. L'énergie solaire vient compléter la production avec la production solaire photovoltaïque décentralisée (7%) et le solaire thermique (6%). La Distillerie Rivière-du-Mât à Saint-Benoît produit de la chaleur à partir de biogaz issu de la méthanisation de vinasse (2%) et la centrale éolienne de Sainte-Rose fournit près de 0,4% de la production d'ENR du territoire. A très courte échéance la centrale charbon / bagasse sera convertie à la biomasse et la CIREST poursuivra son objectif de valorisation énergétique des déchets.

Face à ces atouts et constats, la CIREST vise à faire de son territoire l'un des pôles d'équilibre urbain, économique et touristique de La Réunion, dans une perspective raisonnée de mobilisation du foncier et d'objectif général de zéro artificialisation nette des sols (ZAN). La CIREST vise ainsi à répondre à plusieurs enjeux, notamment :

- Renforcer le bien-être de sa population, par une répartition de manière équilibrée des activités, de l'habitat, des équipements, des services sur tout le territoire ;
- Favoriser l'implantation de nouvelles filières économiques en faisant rayonner le tourisme ;
- Préserver ses ressources naturelles et son environnement et en en tirant le meilleur parti pour la population dans une démarche de gestion durable ;
- Valoriser son potentiel économique et touristique en faisant un axe clé du développement du territoire ;
- Traiter la question des axes routiers et de l'amélioration du système de transport en commun ;
- Agir sur son potentiel de développement des énergies renouvelables, en particulier en autoconsommation pour les ménages en situation de précarité énergétique et les secteurs isolés, et de la maîtrise de la demande en énergie pour limiter les consommations.

Article 3 – Les orientations stratégiques de la CIREST

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire, transcrit dans le plan prévisionnel d'investissement (PPI) communautaire, qui sera approuvé fin mars 2022. Le projet de territoire présente 4 défis stratégiques et **un défi transversal à ces 4 défis, « S'engager en faveur de la transition énergétique, écologique »** et 14 objectifs pour répondre à ces défis, avec un plan d'actions associé.

1. S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi

- **Objectif 1 : Développement économique :**

- Favoriser l'implantation d'entreprises de l'industrie productive et de services notamment en

- lien avec nos ressources naturelles et notre potentiel touristique.
- Soutenir, accompagner et développer la dynamique entrepreneuriale, des chefs d'entreprises et porteurs de projets.
 - Rendre les zones d'activités économiques (ZAE), **lieux d'accueil de l'économie productive endogène**, attractives par leur modernisation.
 - Créer de nouvelles ZAE en menant une stratégie foncière active.
 - Accompagner le développement de la zone économique et industrielle de Bois-Rouge sur Saint-André
 - Encourager la filière pêche artisanale et la mise en œuvre de dispositifs de concentration de poissons (DCP) en lien avec le comité régional des pêches.
 - Planter un nouveau port de pêche et de plaisance ainsi que des jetées.
 - Soutenir l'installation d'un parc d'attractions sur le territoire.
 - Former sur des nouvelles filières, en lien avec l'enseignement supérieur.
 - Développer un véritable pôle de compétence sanitaire autour du GHER.
 - Accompagner la montée en compétence des offres de formation en lien avec la santé et la diversification de l'offre de soins, en favorisant l'installation de professionnels spécialistes de santé.
 - Impulser les industries sur le territoire de la CIREST (CIREST lauréate du programme Territoire d'Industrie).
 - Faciliter l'innovation, la recherche et développement et le développement de pôles de compétitivité d'entreprises.
- **Objectif 2 : Tourisme**
 - Définir l'identité du territoire de la CIREST.
 - Faire du cadre environnemental et paysager de l'Est un atout de dynamisme touristique et d'attractivité.
 - Déployer le potentiel et l'attractivité touristique afin de capter la population touristique locale, nationale et internationale.
 - Mettre en œuvre un plan de communication touristique notamment avec une net-communication, application numérique à destination des touristes,...
 - Développer l'hôtellerie et l'hébergement touristique sur le territoire (les hauts et le littoral).
 - Faire rayonner le tourisme des Hauts à l'échelle régionale, nationale et internationale et créer un label (la CIREST lauréate de l'AMI Avenir montagnes ingénierie visant à l'accompagner vers une offre touristique plus diversifiée et durable pour le cirque de Salazie)
 - Valoriser le sentier littoral Est (assurer des continuités, l'ouvrir vers le reste du territoire, y polariser des activités diversifiées).
 - Mettre en valeur le volcan en tant qu'atout touristique majeur du territoire : la route des laves et ses coulées.
 - Développer des bassins de baignade d'eau douce et d'eau de mer.
 - Favoriser l'installation d'un parcours de golf.
 - Aménager et valoriser les berges de rivières en lien avec la protection contre les inondations.
 - Réaliser des hélisations et des pistes courtes afin de favoriser la découverte touristique de la Région Est.
 - **Objectif 3 : Agriculture**
 - Protéger les meilleures terres agricoles de l'urbanisation (étude sur le potentiel agronomique des terres).
 - Promouvoir et favoriser la diversification des activités agricoles et la structuration des filières pour la consommation locale et l'exportation.
 - Mettre en place des marchés de producteurs et de terroirs, favoriser les circuits courts et la

production locale dans les cantines.

- Créer un marché de gros à l'échelle du territoire Est.
- Accompagner le développement de l'agrotourisme en lien avec la fonction patrimoniale des paysages agricoles (initiatives pédagogiques et agrotouristiques).
- Développer des retenues collinaires gravitaires pour les besoins agricoles (afin de faire face au changement climatique).

- **Objectif 4 : Énergies renouvelables**

- Réduire les consommations énergétiques tout en sensibilisant la population.
- Identifier le potentiel de toutes les énergies renouvelables pour orienter leur développement.
- Créer une structure de développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics en lien avec des solaristes.
- Permettre la mise en place du cadastre solaire sur le territoire Est.
- Expérimenter la biométhanisation domestique.
- Structurer la filière biomasse locale.
- Accompagner la mise en œuvre d'une station de transfert d'énergie par pompage.

2. S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré

- **Objectif 5 : Aménagement**

- Revaloriser durablement l'image et l'attractivité des centres-villes et centre-bourgs : rénovation urbaine, réhabilitation, développement (NPNRU, Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain).
- Conforter les centralités existantes en renforçant la pluralité des fonctions: proximité des services à la personne, commerces, service public (locaux, guichet, bus itinérant...).
- Affirmer la place des territoires ruraux.
- Maîtriser l'étalement urbain.
- Éviter l'imperméabilisation des sols (risque inondation accru par les écoulements pluviaux).
- Mettre en cohérence l'urbanisme avec les enjeux de déplacements.
- Mener des stratégies foncières en faveur du développement et de l'attractivité du territoire (économie, tourisme, aménagement d'intérêt communautaire, logement, ...).
- Améliorer le cadre de vie en végétalisant les centres urbains et en créant des jardins partagés.

- **Objectif 6 : Habitat**

- Construire l'habitat de demain en fonction des besoins de la population : logements pour tous, nouvelles formes de logement, habitat tropicalisé.
- Maîtriser la demande en énergie et réduire la consommation énergétique : enclencher la rénovation de l'habitat par la mise en place d'un nouveau service public d'accompagnement à la rénovation énergétique.
- Lutter contre l'habitat indigne.
- Mesurer et améliorer la qualité de l'air intérieur afin de prendre en compte les enjeux de santé.

- **Objectif 7 : Mobilité durable**

- Mener des réflexions / études sur de nouveaux modes de transport et futurs projets de mobilité: rues piétonnes, pédibus, vélos, véhicules électriques, navettes, téléphérique transport collectif par voie maritime (aéroglysseur, ferry, ...).
- Aménager des infrastructures dédiées : voies cyclables, bornes de recharge, stationnements sécurisés et protégés...
- Optimiser les connectivités entre le littoral et les hauts.
- Développer l'accessibilité et l'attractivité des hauts, les liaisons inter-quartiers et les liaisons adaptées (transport à la demande).
- Désenclaver les terres agricoles et fluidifier le trafic routier en accompagnant la construction

- de la route des Hauts de l'Est (RHE), projet porté par le Département de la Réunion.
- Améliorer l'accessibilité du territoire en accompagnant: la mise en place du boulevard urbain RN2, d'un TCSP Est, du réseau régional de transport guidé (RRTG).
 - La performance et la connexion des lignes de bus entre le réseau régional et le réseau urbain de la CIREST.
 - La création de parc relais connectés pour l'intermodalité, et d'aires de covoiturage sécurisées.
 - Mettre en place des mesures de la qualité de l'air extérieur.
- **Objectif 8 : Déchets**
 - Poursuivre la réduction à la source et la valorisation des déchets, renforcer la sensibilisation.
 - Optimiser les circuits de collecte de déchets.
 - Accompagner la création de filières de recyclage pour la valorisation des déchets à la Réunion.
 - Favoriser l'économie circulaire (récupération, valorisation, réparation, réemploi...).
 - **Objectif 9 : Ressources en eau**
 - Développer la recherche et la protection de nouvelles ressource en eau (ex : projet MERENE).
 - Optimiser le rendement des réseaux et améliorer la qualité des eaux potables (traitement) et protéger les périmètres autour des captages.
 - Sensibiliser la population à l'économie de la ressource en eau.
 - Améliorer l'évacuation et l'infiltration des eaux pluviales, leurs récupérations, déversoirs, bassins de rétention (d'orages).
 - Accroître les capacités d'assainissement collectif et individuel des eaux usées.
 - **Objectif 10 : Risques**
 - Prise en compte renforcée des risques majeurs.
 - Risques inondation (GEMAPI), mouvements de terrain, volcanique, cyclonique.
 - Sensibiliser la population aux différents risques majeurs.

3. S'engager en faveur de services solidaires pour la qualité de vie quotidienne pour tous

- **Objectif 11 : Sport, activités de plein air et de pleine nature, culture**
 - Déployer les offres de pratique sportive pour la population et en favoriser l'égalité d'accès.
 - Favoriser l'activité physique comme levier de santé en lien avec les infrastructures.
 - Faire émerger une politique communautaire de création, de modernisation d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et d'ingénierie mutualisée.
 - Accompagner les sportifs de haut niveau tant dans le financement de leur participation en compétition régionale, nationale et internationale, que dans l'offre d'équipements pour leur entraînement.
 - Créer un évènementiel phare pour le territoire, pour un rayonnement régional océan indien, national, voire international en lien avec l'offre touristique (hôtellerie, restauration).
 - Apporter une offre culturelle diversifiée, développer les offres du spectacle vivant (musique, danse, théâtre, arts de rue...).
 - Accroître l'offre d'équipement cinématographique sur le territoire.
 - Proposer des lieux de tournage en direction des productions péi, nationales et internationales.
- **Objectif 12 : Solidarité**
 - Accompagner les publics fragiles, en précarité et en rupture de lien social.
 - Accroître l'offre d'activités et de loisirs pour la population et spécifiquement pour le public petite enfance, jeunes, seniors et personnes porteuses de handicap.
 - Construire un habitat solidaire : hébergement d'urgence et logements adaptés aux publics

vulnérables.

- Soutenir les CCAS en matière de logistique et de financement.
- Étudier l'opportunité de la création d'un centre funéraire dans l'Est.
- Développer une stratégie contre l'errance animale (refuges, fourrières, ...)

• **Objectif 13 : Numérique**

- Renforcer l'accès au numérique en terminant la couverture par la fibre optique de l'ensemble du territoire (taux de couverture actuel de 97%).
- Renforcer l'entrée du territoire dans la transition numérique.
- Déployer la dématérialisation des services publics par la e-administration au sein des collectivités.
- Accompagner et former la population à l'utilisation des outils numériques au sein des lieux d'accueil existants.
- Accompagner les communes dans l'acquisition de matériel nécessaire à la e-administration et à la dématérialisation des services publics.
- Créer de nouveaux lieux dédiés : espaces de coworking, tiers lieux, technopole, ...
- Favoriser l'installation de data center sur le territoire.
- Faire émerger des filières innovantes du numérique et des initiatives d'excellence.

4. S'engager en faveur de la préservation de la biodiversité

• **Objectif 14 : Biodiversité, milieux naturels et espaces forestiers**

- Préserver la ressource en eau (gestion des milieux aquatiques) et les milieux naturels.
- Sensibiliser à la protection des espèces auprès de la population (scolaires, ...).
- Travailler avec la région dans le cadre de l'installation de l'agence régionale de la biodiversité (ARB).
- Protéger, valoriser et mettre en valeur les espaces sanctuarisés, naturels, sensibles et forestiers.
- Sauvegarder la biodiversité, lutter contre les espèces exotiques envahissantes et leur remplacement par des plantes endémiques indigènes.
- Définir les trames écologiques : vertes, bleues et noires.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les principaux contrats et dispositifs en cours sur le territoire sont :

1. Transition écologique et énergétique

- Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** qui sera approuvé au second semestre 2022. Ce document stratégique a été élaboré à partir d'un diagnostic territorial réalisé en 2019-2020 et d'un travail de co-construction qui a associé divers acteurs institutionnels et partenaires et qui ont permis d'identifier les priorités du territoire en matière de climat, air et énergie, au regard des domaines d'actions réglementaires définis dans le décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET. Ces axes de travail prioritaires du territoire ont ainsi été déclinés en quatre grandes axes stratégiques, constituant la « colonne vertébrale » du PCAET :

- Urbanisme et aménagement : un territoire résilient et agréable à vivre.
 - Intégrer les enjeux énergie/climat dans tous les projets de développement et d'aménagement, ainsi que dans les documents d'urbanisme.
 - Renforcer la résilience du territoire, préserver la biodiversité et les ressources naturelles.
 - Améliorer le cadre de vie en végétalisant les centres urbains et en créant des jardins partagés dans des tiers-lieux.
 - Mettre en place un réseau de mesure et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire et prendre en compte les enjeux de santé.
- Consommation et déchets : encourager l'économie locale et circulaire.
 - Encourager et favoriser la production ainsi que la consommation des produits locaux, dans le cadre du programme alimentation durable.
 - Participer activement à la réalisation des circuits courts alimentaires et l'agriculture raisonnée de qualité (haute valeur environnementale et agriculture biologique).
 - Développer l'économie circulaire en incitant aux pratiques de réemploi ou d'allongement de la durée de vie des objets sur le territoire.
 - Contribuer à la réduction des déchets sur le territoire, en appuyant l'élaboration puis la mise en œuvre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).
- Énergie : réduire les consommations et développer les énergies renouvelables.
 - Structurer la filière biomasse locale.
 - Identifier le potentiel de toutes les énergies renouvelables pour guider leur développement.
 - Accompagner les habitants et les acteurs économiques dans la réduction de leur facture énergétique.
 - Accompagner la rénovation de l'habitat et du petit tertiaire.
- Mobilité : proposer une alternative à la voiture individuelle.
 - Renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre de transports en commun.
 - Développer la multimodalité et l'intermodalité.
 - Développer les infrastructures et les aménagements favorisant les modes doux.
- Exemplarité et sensibilisation : faciliter la mise en œuvre des actions.
 - Patrimoine (CIREST + communes) : développer les EnR et mettre en place un suivi des consommations et des émissions de GES.
 - Encourager la mobilité durable au sein de la collectivité et de ses communes membres.
 - Intégrer des critères climat-air-énergie et développement durable dans la commande publique.
 - Mettre en place les conditions de réussite du PCAET.
 - Mettre en place un plan permanent de formation et sensibilisation des élus et des agents.
 - Développer un plan de communication et sensibilisation pour chaque secteur-cible du territoire.

2. Attractivité économique du territoire

Le programme **Territoires d'Industrie** : le protocole Territoire d'industrie de la CIREST a été signé en octobre 2019, sur la proposition d'un projet initial de pôle énergétique et industriel, projet situé sur la commune de Saint André. La CIREST souhaite affiner le projet territoire d'industrie en prenant en compte le projet de territoire de la CIREST et le PCAET en cours d'élaboration. Le plan d'actions du programme territoire d'industrie viendra nourrir les fiches actions du CRTE. La CIREST a par ailleurs la possibilité d'intégrer de nouveaux partenaires.

3. Aménagement urbain

Les contrats de ville et leurs déclinaisons opérationnelles en NPNRU, les programmes Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD) : les six communes du bassin de vie du territoire de l'Est, portent une véritable ambition pour l'attractivité et le développement de leur territoire. La redynamisation de leur centre-ville et centre-bourg, est un des enjeux majeurs de cette attractivité. L'ensemble des communes de la CIREST est couvert par un dispositif ou un programme de renouvellement urbain ou de revitalisation de territoire, afin de rendre leur centre-ville et centre-bourg plus attractifs :

- Saint-Benoit : faisant l'objet d'un contrat de ville et d'un conventionnement dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).
 - Saint-André : faisant l'objet d'un contrat de ville et d'un conventionnement dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et lauréate du programme Action Cœur de Ville (ACV) (convention cadre signée le 15 janvier 2019, avenant signé le 25 juin 2021- avenant à la convention cadre signé le 5 octobre 2021 : convention ORT).
 - Bras-Panon, La Plaine des Palmistes, Salazie, Sainte-Rose : communes lauréates du programme Petites Villes de Demain (PVD) - convention signée le 5 octobre 2021.
- **L'ORT chapeau intercommunale :** La CIREST dispose d'une vision intercommunale de l'aménagement du territoire à l'échelle des 6 communes, notamment sur l'attractivité des centres-villes. Elle souhaite développer une vision coordonnée et complémentaire des deux NPNRU et assurer la cohérence des programmes Action Cœur de ville et Petites Villes de Demain. A ce titre, elle a proposé à l'ensemble de ces communes, en lien avec l'État et la Banque des territoires, une opération de revitalisation de territoire chapeau intercommunale, signée le 5 octobre 2021.

4. La politique de l'habitat

Le **PLH (2019-2024)** en lien avec le plan logement outre-mer approuvé le 30 octobre 2019 : engagements auprès de l'Etat sur la territorialisation du PLOM, création et diversification des logements sociaux et travail sur la qualité des logements, protocole de garantie d'emprunts, continuité de l'action Maison d'Urgence Intercommunale en cofinancement par l'État, mise en place d'un plan d'actions foncier avec l'EPFR et proposition et contribution auprès de l'État pour l'opportunité de créer un office foncier solidaire (OFS) à l'échelle départementale.

Le **plan de lutte contre l'habitat indigne (PILHI)** : Le PILHI est une des actions du PLH. Il vise la continuité des actions et des financements de l'équipe PILHI, mise en œuvre d'une 2^e opération groupée d'amélioration légère (OGRAL) à Salazie, continuité de l'accompagnement du dispositif propriétaires bailleurs privés dans le cadre de la stratégie pauvreté, en lien avec l'agence Soleil AIVS et l'opérateur SOLIHA.

5. Gestion de l'eau

Le **contrat de progrès 2020-2022** approuvé le 26 février 2020 : le contrat de progrès est avant tout un contrat d'objectifs, parce qu'il représente un outil de pilotage des moyens déployés pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Ce document stratégique validé en février 2020 par la conférence régionale des acteurs de l'eau, constitue la feuille de route de l'EPCI dans un premier temps de 2020 à 2022, qui sera complété et actualisé pour la période suivante 2023 à 2027, en matière de politique de l'eau et de l'assainissement sur le territoire des 6 communes membres. 40 M€ sont prévus sur la première période. Une mise à jour du contrat de progrès est prévue au 1^{er} trimestre 2022 et permettra une réévaluation des montants programmés pour les actions à mener, dont une partie relève également du présent CRTE.

Le **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE Est)** : le SAGE Est, approuvé en novembre 2013, constitue le document de cadrage de la politique de l'eau à l'échelle du bassin de 6 communes de la CIREST. Il sera mis en révision en 2022.

6. Environnement et gestion des déchets

Le **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** approuvé le 10 décembre 2021 : ce programme est partiellement financé par l'ADEME à travers le contrat

d'objectifs déchets d'outre-mer (CODOM), a été lancé en 2018, il prévoit un budget de 2,5 M€ sur 6 ans.

Le **Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PRPGD)** : validé par le conseil régional en 2016, le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux a été mis en révision afin d'élaborer un PRPGD conformément à la réglementation (révision toujours en cours en 2021).

7. Transports et déplacements

Le **plan de déplacement et de mobilité (PDM)** approuvé en décembre 2019 : ce document stratégique devra faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2022 conformément aux dispositions de la loi d'orientation sur les mobilités.

4.2. Validation des actions

En cohérence avec le Plan Prévisionnel d'Investissement communautaire (PPI) qui sera approuvé fin mars 2022 et dans la suite du travail de concertation engagé avec les parties prenantes du territoire depuis septembre 2021 sur le projet de territoire de la CIREST, 47 actions prioritaires ont été identifiées et réparties selon les 4 axes stratégiques et les 14 objectifs comme suit :

1. S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi

- **Objectif 1 : Développement économique :**

- 1.1.1 Projet de réhabilitation de la zone artisanale « Le Refuge à Bras Panon »
- 1.1.2 Etude de modernisation des zones d'activités
- 1.1.3 Modernisation de la ZAE Plaine des Palmistes
- 1.1.4 Création de locaux d'activités économiques à court terme – Ecobox
- 1.1.5 Elaboration d'une stratégie de développement économique
- 1.1.6 Elaboration d'une étude pour la mise en place d'un marché de gros dans l'est
- 1.1.7 Financement d'un poste d'ingénierie de chef de projet territoire d'industrie

- **Objectif 2 : Tourisme**

- 1.2.1 Projet de valorisation du sentier littoral
- 1.2.2 Projet d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) de Salazie
- 1.2.3 Etude de valorisation touristique de sites d'intérêt majeurs
- 1.2.4 Etude de valorisation touristique du Pont suspendu de la Rivière de l'Est

- **Objectif 3 : Agriculture**

- Pas d'action mûre à ce stade.

- **Objectif 4 : Energies renouvelables**

- 1.4.1 Chargé de mission pour la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET de la CIREST

2. S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré

- **Objectif 5 : Aménagement**

- 2.5.1 Elaboration du SCOT

- **Objectif 6 : Habitat**

- 2.6.1 Opération groupée d'amélioration légère de l'habitat (OGRAL) de Salazie
- 2.6.2 Réalisation d'une étude d'OPAH RU

- **Objectif 7 : Mobilité durable**
 - 2.7.1 Projet de transport en commun en site propre (TCSP) CIREST
 - 2.7.2 Réalisation d'une étude pour une gare relais à Salazie
 - 2.7.3 Réalisation d'abris voyageurs et de poteaux d'arrêts sur le territoire de la CIREST
 - 2.7.4 Acquisition d'un Système d'Informations Voyageurs en Gare
 - 2.7.5 Réalisation du Schéma Directeur Vélo

 - **Objectif 8 : Déchets**
 - 2.8.1 Favoriser et permettre la réduction et le tri à la source des déchets
 - 2.8.2 Développer les équipements de tri Déchèteries / Ressourceries
 - 2.8.3 Prévention de la production des déchets
 - 2.8.4 Renforcement de l'information et de la sensibilisation au tri des déchets auprès du Grand Public et des Scolaires

 - **Objectif 9 : Ressources en eau**
 - 2.9.1 Adapter la ressource mobilisée à l'usage et sécuriser (eau potable) et sécuriser l'approvisionnement
 - 2.9.2 Gestion patrimoniale du réseau à l'échelle intercommunale via le renouvellement du réseau et la desserte des usagers
 - 2.9.3 Sensibilisation de la population sur l'eau
 - 2.9.4 Mise en place de stratégies en matière d'assainissement et d'eau potable pour la réalisation de Schémas directeurs intercommunaux (SDAEP et SDAEU)
 - 2.9.5 Améliorer les réseaux d'assainissement autour des unités de traitement (STEP)
 - 2.9.6 Réhabiliter et mettre aux normes les filières de gestion des boues et des matières de vidanges
 - 2.9.7 Appuyer les acteurs (opérateur du service, bailleur et acteurs sociaux) dans l'optimisation de la facturation et le recouvrement des factures d'eau.
 - 2.9.8 Adapter les pratiques et l'organisation des services de l'eau et de l'assainissement (DEAG) au changement climatique

 - **Objectif 10 : Risques**
 - 2.10.1 Définition et surveillance des systèmes d'endiguement sur le territoire de la CIREST
 - 2.10.2 Etude globale de gestion du bassin versant de la rivière du Mât
 - 2.10.3 Aménagement et actions de réduction de vulnérabilité des Territoires à Risques d'Inondations (TRI) Saint-André / Sainte-Suzanne – Etudes de définition
- 3. S'engager en faveur de services solidaires pour la qualité de vie quotidienne pour tous**
- **Objectif 11 : Sport, activités de plein air et de pleine nature, culture**
 - Pas d'action mûre à ce stade.

 - **Objectif 12 : Solidarité**
 - Pas d'action mûre à ce stade.

 - **Objectif 13 : Numérique**
 - Pas d'action mûre à ce stade.
- 4. S'engager en faveur de la préservation de la biodiversité**
- **Objectif 14 : Biodiversité, milieux naturels et espaces forestiers**
 - 4.14.1 Gestion des milieux aquatiques relativement aux rivières et plans d'eau de l'Est qui

inclut la valorisation de la Rivière des Marsouins, la préservation des milieux aquatiques sur le Petit Etang Cambuston et la restauration écologique de la mare à poule d'eau

Les actions du CRTE sont décrites plus précisément dans des fiches descriptives, jointes en annexe. Les fiches projet qui seraient manquantes à la signature du contrat viendront enrichir le document dans une phase ultérieure, sans nécessité d'avenant. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents pourront être inscrits ultérieurement au CRTE de la CIREST. Ces propositions de projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, après concertation des communes et des services déconcentrés de l'Etat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par le COPIL.

De manière indicative et à ce stade, la CIREST précise que plusieurs axes de réflexion pourront être explorés et traduits en projets de long terme, en collaboration et concertation avec les communes membres et les services de l'Etat. Sont notamment évoqués:

- Les nouvelles actions de déclinaison opérationnelle du programme **Territoire d'Industrie**, notamment sur le projet d'éco-technoport de Bois-Rouge, en collaboration avec la commune de Saint-André
- Les actions prioritaires du **futur PCAET**, après approbation du document et de son plan d'actions
- La protection et la **gestion de la ressource minérale** et de manière plus opérationnelle, la prise en compte dans les documents de planification (SCOT et PLU...) et dans les actions prioritaires du CRTE des impacts du **schéma régional des carrières** de la Réunion (protection de la ressource en eau souterraine, gestion des transports, gestion des nuisances associées à l'activité d'extraction entre autres, valorisation des déchets et sous-produits industriels...)
- Les enjeux de **circuit court et de production alimentaire** locale via l'accompagnement des projets alimentaires territoriaux (PAT) portés ou en cours de définition par les communes membres
- L'accompagnement des communes dans **l'amélioration de l'offre de services** aux résidents ;
- La participation à l'élaboration d'un schéma directeur des énergies ;
- La participation au Schéma Directeur des Infrastructures de recharge pour véhicules ;

Enfin, la CIREST s'engage à poursuivre ses réflexions avec les communes et les partenaires de l'EPCI sur les axes stratégiques et objectifs pour lesquels aujourd'hui, aucune action n'a pu être définie : **Sport, activités de plein air et de pleine nature, culture ; solidarité et cohésion sociale ; numérique et agriculture.**

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Plusieurs actions de coopération interterritoriale sont portées par la CIREST en partenariat les autres EPCI de la Réunion comme suit :

- **Syndicat Intercommunal de traitements des déchets du nord et de l'Est (SYDNE)** : syndicat créé le 1 janvier 2015 par la CINOR et la CIREST pour le traitements et valorisation des déchets ménagers.
- Des actions communes au niveau du **PILHI** : des rencontres avec les autres EPCI pour faire de retours d'expériences et des partages de pratiques en termes des outils méthodologiques et d'intervention. Un logiciel métier de suivi des familles a été créé par la CIREST et sera mise à disposition pour les autres EPCI de La Réunion.
- Partenariat lié aux modalités de mise en œuvre et opérationnalité de la **Brigade Environnement** (procédures) avec la CIVIS, la CINOR et le TCO pour faire de retours d'expériences et partager des outils méthodologiques.
- **Club Climat** qui réunit la CIREST avec la CINOR, le TCO, la CIVIS pour des réunions de veille sur toutes les thématiques liées au Climat.
- La participation au **Syndicat Mixte de Transports de La Réunion (SMTR)**, outil de coopération des Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable (AOMD) de la Réunion (Région, CINOR, CIREST, CASUD, CIVIS, TCO) et de concertation sur les politiques publiques des AOMD en matière de mobilité.
- La participation à l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de recharge pour véhicule électrique (SDIRVE)
- Des réunions spécifiques pour accompagner le déploiement du programme Territoire d'Industrie entre le TCO et la CIREST.

La CIREST souhaite travailler de concert avec les autres territoires à la réalisation des opérations suivantes avec lesquelles ses projets sont fortement imbriqués :

- La création d'un syndicat mixte ouvert de forme EPAGE qui comprendrait la CIREST, la CINOR et la Région pour la **réalisation des actions en lien avec la GEMAPI** (spécifique au bassin de la rivière Saint-Jean).
- La réflexion pour la création d'un **office foncier solidaire (OFS)** mené par le TCO et la CIREST dans le cadre du Plan Logement Outre-mer.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Au regard des ambitions fortes que porte la collectivité en matière de développement durable et de transition écologique, l'ANCT a proposé à la CIREST de bénéficier d'un appui renforcé par des prestataires externes dans l'élaboration de son CRTE. C'est ainsi que la Communauté Intercommunale Réunion Est a pu être accompagné de la fin 2021 au premier semestre 2022 à la fois par :

- Le cabinet Egis dans la structuration et la formalisation du CRTE ;
- Le cabinet BRL Ingénierie dans la phase de concertation publique et l'émergence de projets de développement territorial.

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Le soutien au

territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et des investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Le CRTE est un contrat évolutif, tant dans ses actions que dans les partenaires mobilisés. Les partenaires qui souhaiteraient s'associer à la mise en œuvre du projet de territoire pourront faire part de leur engagement au moyen d'un avenant au présent contrat. Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CIREST assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

La CIREST s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la CIREST, en accord avec l'Etat. Ces moments de partage ont pour objectif, après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence

d'éventuels porteurs de projets.

La CIREST s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La CIREST s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- L'ANCT, peut selon un principe de subsidiarité, apporter son soutien à l'ingénierie de projets du CRTE et à travers l'appui à la mise en œuvre territorialisée de ses programmes nationaux.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD) et autres agences ou opérateurs bénéficiant d'une expertise en lien avec le CRTE.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La concertation engagée avec les partenaires de la CIREST en 2021 à l'occasion de l'élaboration de son projet territoire a été poursuivie à l'occasion de l'élaboration du CRTE.

En effet, dès septembre 2021, des ateliers thématiques se sont tenus pour définir les objectifs et plans d'actions de la feuille de route de la CIREST, mobilisant les élus communautaires et communaux, les agents et membres de la Direction de l'intercommunalité, les Communes, les Partenaires techniques mais aussi partenaires associatifs, institutionnels et financiers.

L'objectif de cette concertation fut de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif. La dynamique d'animation du projet s'est traduite par une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Les ateliers ont regroupé plus de 150 participants, représentant pas moins de 40 structures et ont permis de faire ressortir les enjeux du territoire et des actions à mettre en place pour poursuivre l'ambition de la feuille de route du territoire.

Les principales conclusions de ces échanges ont permis de nourrir le CRTE, dont les principales orientations ont été présentées aux acteurs au cours d'une restitution le 8 mars 2022.

Les citoyens et les acteurs du monde économique seront mobilisés ultérieurement, dans l'optique d'un CRTE dynamique et évolutif, qui pourra prendre en compte leurs apports supplémentaires à la réflexion dans des versions enrichies du présent document.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

En vue de la signature du présent CRTE, la CIREST a préparé une prémaquette financière (annexe 2) qui précise les besoins estimatifs de financement par orientation stratégique et par action mature identifiée dans le plan d'action, en lien avec la PPI et les orientations budgétaires 2022. Il s'agit à ce stade d'une version provisoire, qui doit servir de support d'échanges et de consultation ultérieures entre la CIREST et les différents partenaires financeurs envisagés. Une version enrichie et ajustée de cette prémaquette sera réalisée dans les 3 mois suivants la signature du CRTE. En particulier, la révision de la maquette intégrera les mises à jour de la PPI et du contrat de progrès, lesquelles sont prévues pour le 1^{er} trimestre 2022.

La maquette financière sera ensuite actualisée chaque année sur la base des fiches-actions renseignées par les maîtres d'ouvrage sollicitant un financement sur un projet mature. Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire CIREST ou son représentant.

Il sera composé de partenaires signataires et des financeurs du CRTE CIREST. A ce titre, il pourrait mobiliser :

- Des représentants de l'exécutif et des services de la CIREST,
- Des représentants de l'exécutif et des services des communes de la CIREST,
- Des représentants du Secrétariat Général des Affaires Régionales de la Préfecture de la Réunion et des services de l'Etat,
- De représentants de l'Agence de la transition écologique (ADEME)
- De représentants de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC) et de la Banque des Territoires,
- Des représentants du Département et de la Région
- Des représentants de l'Agence Française de Développement (AFD).

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CIREST. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions :

Des représentant envisagés pour le comité technique :

- De représentants des Directions et des services de la CIREST,
- De représentants des services des communes membres de la CIREST,
- De représentants du Secrétariat Général des Affaires Régionales de la Préfecture de la Réunion,
- De représentants de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Réunion,
- De représentants du Département et de la Région,
- Des représentants de l'Agence de la transition écologique (ADEME), de l'Office de l'Eau de la Réunion et d'autres organismes intervenant entre-autres sur la préservation des espaces, la biodiversité et l'économie verte...

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Le suivi et l'évaluation des actions du CRTE permettent de mesurer l'avancée et l'impact de la démarche de la transition écologique et de cohésion de la CIREST.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA et la DEAL de la Réunion pourront apporter des conseils méthodologiques et de la donnée nécessaire pour définir et renseigner les indicateurs du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Pour le suivi de l'avancement des actions du CRTE de la CIREST, il est requis que les impacts et résultats du CRTE de la CIREST puissent également être évalués. Les 14 indicateurs nationaux permettent d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale, en particulier de la CIREST aux 6 objectifs environnementaux que sont :

- La lutte contre le changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels ;
- La gestion de la ressource en eau ;
- L'économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques ;
- La lutte contre les pollutions ;
- La Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

Ces indicateurs sont précisés en annexe à la présente convention. Les modalités de mise en œuvre seront précisées ultérieurement par le CIREST et l'Etat.

D'autres indicateurs à chaque action du plan d'action de la CIREST permettront le suivi de certaines actions spécifiques.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. Sa durée est de six ans. Le CRTE demeure évolutif, comme précisé à l'article 11. Ses annexes seront mises à jour selon nécessités, après examen et avis du comité de pilotage. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est un contrat évolutif, adaptatif et ajusté aux problématiques et aux priorités de la CIREST. Tout au long de la vie du CRTE, il peut s'enrichir de nouveaux volets thématiques et être modifié en ce sens. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent donc être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. Ce sera notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre d'intervention ou d'ajout de nouvelles actions matures en cohérence avec les orientations stratégiques et l'ambition du territoire en faveur de la transition écologique, la cohésion sociale et du développement économique.

Une première évolution du CRTE est en particulier prévue dans les 3 mois suivants à la signature du CRTE entre l'Etat et la CIREST pour intégrer les contributions des communes de l'EPCI, mais aussi le Conseil Régional et le Conseil Départemental de la Réunion.

Article 12 - Résiliation du CRTE

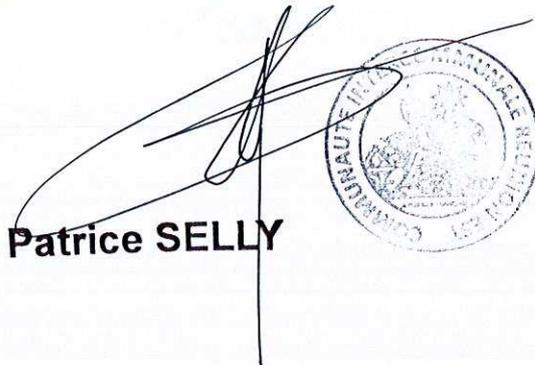
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de la Réunion.

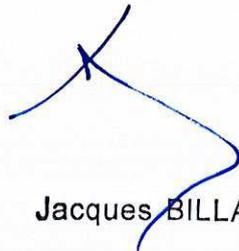
Signé à *Saint-Denis* le 17 JUIN 2022

Le Président de la CIREST,


Patrice SELLY



Le Préfet de la Réunion,


Jacques BILLANT

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches actions

Annexe 2 – Tableau de synthèse

- 2-1 Pré maquette financière
- 2-2 Indicateurs de suivi

**Projet de réhabilitation de la Zone artisanale « Le Refuge »
à Bras Panon-**

Fonds friches

CRTE 2022

Orientatio n stratégiqu e n°1	S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi
Action n°1	Thématique : Développement économique Fiche action : 1.1.1
Maître d'ouvrage	CIREST
Descriptio n de l'action	<p>Dans le cadre de la modernisation des Zones Artisanales, Industrielles et Commerciales de la CIREST, une vaste étude a été lancée depuis 2018 afin de déterminer les travaux nécessaires sur l'ensemble de ces zones.</p> <p>Concernant la ZA « Le Refuge », l'état des lieux de 2017 réalisé par la CIREST avait fait état d'une vétusté des bâtiments, d'une urgence électrique, de problématiques de gestion des eaux pluviales, et plus récemment de bâtiments dont l'utilisation n'est pas optimisée, ainsi qu'à une mauvaise gestion des déchets issus de la zone.</p>

Suite à ce constat, la CIREST a décidé de suivre en direct les études et travaux relatifs à l'ensemble des bâtiments, travaux en site occupé.

Cette friche économique est due à l'état des locaux, au manque de dynamisme de la zone, au nombre de bâtiments sous-utilisés, à l'impossibilité actuelle de gestion des eaux pluviales,

Au total, c'est 4 290 m² de surface de plancher que pourront être mis à disposition des entreprises, représentant 2 750 m² d'emprise foncière.

Conformément au Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et au PLU de la commune, 5% de la superficie de la zone peuvent être affectés aux constructions, ouvrages et travaux à destination de commerces, de bureaux et d'équipements d'intérêt collectif. Ainsi, 490,60 m² maximum pourront être dédiés à ces activités.

La modernisation et valorisation de cette friche commerciale déjà artificialisée permettra de répondre, à la fois à l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols, aux orientations du Plan Climat Air Energie Territorial de la CIREST, ainsi qu'au défi transversal « S'engager en faveur de la transition énergétique et écologique » du Projet de territoire de la CIREST.

En ce sens :

- Des systèmes de récupération d'eau de pluie seront installés sur l'ensemble des bâtiments et les eaux récupérées serviront aux sanitaires, nettoyage, entretien et arrosage du site.
- Sur le site, les parkings et la place centrale seront arborés afin de créer des ombrages pour réduire la chaleur, faciliter une meilleure aération des bâtiments et augmenter la perméabilisation des sols.
- Des mesures sur la qualité de l'air seront effectuées pendant les études de maîtrise d'œuvre et permettront la bonne orientation des bâtiments. La qualité de l'air sera également contrôlée dans les locaux afin de vérifier que les entreprises ont respecté l'utilisation des matériaux et produits non polluants imposés dans le cahier des charges et non nocifs pour la santé.
- Les places de parking étant limitées, l'offre de transport en commun sera adaptée à cette nouvelle affluence. Un parking à vélo sécurisé sera aménagé et mis à disposition des visiteurs et occupants. Le cœur de l'îlot sera exclusivement piéton.

La commune de Bras-Panon souhaite que les locaux créés puissent être proposés aux commerces et services de proximité afin de privilégier les circuits courts pour les consommateurs. Une charte d'éco-commerçants sera mise en place au sein de l'îlot d'activités afin de réduire notamment le plastique et les matériaux non recyclables.

	La modernisation de la ZA Le Refuge augmentera la fréquentation du village d'activités. Enfin les commerçants et artisans de proximité seront accompagnés afin de réduire et de maîtriser leurs consommations d'énergie par l'optimisation de l'éclairage de leurs locaux et l'utilisation de leurs équipements.
Partenaires	Etat, Région/ Europe, commune
Coût prévisionnel	11 432 807,75 €
Plan de financement	

Plan de financement prévisionnel du projet			
DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant HT	Libellé	Montant HT
PHASE 1 : Réhabilitation			
<u>Frais d'études</u>		DSIL	3 580 656,00 €
Diagnostics	41 500,00 €		
Pré-études	7 860,00 €		
MOE	112 396,00 €		
<u>Travaux</u>		Fonds friches (hors VRD)	1 740 000,00 €
Bâtiment	560 506,00 €		
VRD	396 100,00 €		
CT/CSPS	13 360,00 €		
s/total Phase 1	1 131 722,00 €	REACT UE Phase 1 (VRD)	356 490,00 €
PHASE 2 : Démolition/Reconstruction			
<u>Frais d'études</u>			
Etude de faisabilité	3 000,00 €	REACT UE Phase 2 (VRD)	896 490,00 €
MOE	955 637,00 €		
<u>Travaux</u>			
Construction Bâtiment	6 631 000,00 €		
VRD	996 100,00 €		
CT/CSPS	50 000,00 €	Fonds propres et loyers (sur 13,59 années)	3 963 514,00 €
Actualisations /Révisions/Aléas	769 691,00 €		
s/total Phase 2	9 405 428,00€		
TOTAL HT	10 537 150,00 €	TOTAL HT	10 537 150,00 €
TVA	895 657,75 €	TVA	895 657,75 €
TOTAL TTC	11 432 807,75 €	TOTAL TTC	11 432 807,75 €

	<p>Financements potentiels :</p> <p>DSIL: 3 580 656,00 €</p> <p>Fonds friches : 1 740 000,00 € (hors VRD)</p> <p>REACT UE Phase 1 (VRD) : 356 490,00 €</p> <p>REACT UE Phase 2 (VRD) : 896 490,00 €</p> <p>Fonds propres et loyers (sur 13,59 années) : 3 963 514,00 €</p>
Calendrier	2022-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Délai de réalisation du projet - Coût de la réhabilitation

Projet d'étude de modernisation des zones d'activités

CRTE 2022

Orientation stratégique n°1	S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi
Action n°2	Thématique : Développement économique Fiche action : 1.1.2
Maître d'ouvrage	CIREST
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Dans le cadre de la loi NOTRe, la CIREST s'est vue transférer la gestion de 9 zones d'activités économiques communales réparties sur les communes de Saint-André, Saint-Benoît, Bras-Panon et La Plaine-des-Palmistes. Ces zones anciennes nécessitent un important programme de réhabilitation, de requalification des voiries et des réseaux et de mise en place d'une signalétique attrayante et écologique en bas carbone notamment.

	<p>Ainsi, en 2022, la CIREST finalisera, avec son Assistance à Maîtrise d'ouvrage, la SPL Est Réunion, les études engagées et destinées à établir une prospective, des scénarii d'aménagement, un programme détaillé des travaux et des propositions d'organisation pour la gestion des ZAE concernées.</p> <p>La modernisation des ZAE va favoriser l'intégration des critères climat-air-énergie et développement durable dans la commande publique.</p>
Partenaires	Etat, Région, communes
Coût prévisionnel	122 000,00 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Livrable de l'étude

Projet de modernisation de la ZAE plaine des palmistes

CRTE 2022

Orientation stratégique n°1	S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi
Action n°3	Thématique : Développement économique Fiche action 1.1.3
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la loi NOTRe, la CIREST s'est vue transférer la gestion de 9 zones d'activités économiques communales réparties sur les communes de Saint-André, Saint-Benoît, Bras-Panon et La Plaine-des-Palmistes.</p> <p>La modernisation de la ZAE de la plaine des palmistes va permettre de redonner à l'outil de la ZAE son véritable rôle d'ensemblier et, ainsi, d'accélérer les projets de construction sans réduire l'attention portée aux impacts environnementaux.</p> <p>La modernisation est une opportunité pour répondre ainsi à la transition écologique comme favoriser l'éclairage public par du solaire.</p>
Partenaires	Communes, Région, Etat, SPL, entreprises
Coût prévisionnel	714 950,00 €
Plan de financement	Financement prévisionnel REACT EU à hauteur de 613 455€
Calendrier	2022
Indicateur de suivi	- Rénovation énergétique des bâtiments



	- Promotion des énergies renouvelables
--	--

**Projet de création de locaux d'activités économiques
à court terme - Ecobox
CRTE 2022**

Orientation stratégique n°1	S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi
Action n°4	Thématique : Développement économique Fiche action 1.1.4
Maître d'ouvrage	CIREST
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>En 2022, la CIREST s'associera à ses communes membres afin d'accueillir des locaux modulaires susceptibles de favoriser, par une politique tarifaire incitative, l'installation d'une offre de locaux économiques, à vocation tertiaires, artisanale, ou de production.</p> <p>La mise en place d'ecobox contribue à la transition écologique en termes de déchets de</p>

	bâtiment mais également respecte la structure de l'environnement sans la modifier, et contribue à la non artificialisation des sols.
Partenaires	
Coût prévisionnel	300 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ecobox créés - Nombre d'ecobox loués à des acteurs économiques

Elaboration d'une stratégie de développement économique

CRTE 2022

Orientation stratégique n°1	S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi
Action n°5	Thématique : Développement économique Fiche action 1.1.5
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Les orientations budgétaires de l'année 2022 intègrent un schéma de développement économique promouvant ainsi sa stratégie de développement économique en réponse aux objectifs majeurs de la CIREST que sont le soutien de la dynamique entrepreneuriale, des chefs d'entreprises et des porteurs de projets et la poursuite d'une stratégie dynamique et attractive en matière de foncier économique.</p> <p>L'élaboration d'un schéma de développement économique territorial fera ressortir les orientations politiques de la mandature et le plan d'actions de la stratégie, stratégie qui abondera le SCOT.</p> <p>Ainsi, le contenu du schéma de développement économique autant que les modalités de son élaboration permettent de faire émerger une vision partagée du territoire, de ses dynamiques et de l'ambition portée par les élus à l'horizon 2030. Il a vocation à constituer la stratégie de de développement économique du</p>

	projet de territoire répondant en parallèle à la transition écologique et énergétique.
Partenaires	Etat, Région
Coût prévisionnel	40 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un CCTP pour le lancement de la consultation - Livrable de l'étude

Projet d'étude pour la mise en place d'un marché de gros dans l'est

CRTE 2022

Orientation stratégique n°1	S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi
Action n°6 Indicateurs d'évaluation proposés	Thématique : Développement économique Fiche action : 1.1.6
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Un marché de gros est un lieu de coordination dans la chaîne de commercialisation des produits agricoles où l'offre et la demande trouvent leur équilibre et qui facilite la formation d'un prix d'équilibre. Le marché de gros est également un moyen pour limiter les déplacements et agir contre la pollution.</p> <p>Dès lors, afin de favoriser et de sécuriser l'écoulement des producteurs locaux, la CIREST se lancera en 2022 dans la mise en œuvre d'un marché de gros dont la localisation, le fonctionnement et le dimensionnement seront déterminés dans le cadre d'une étude d'opportunité et de faisabilité.</p>

Partenaires	Etat, Région, Département, communes, monde agricole ...
Coût prévisionnel	60 000,00 €
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un CCTP pour le lancement de la consultation - Livrable de l'étude

Financement d'un poste d'ingénierie de chef de projet- territoire d'industrie

CRTE 2022

Orientation stratégique n°	S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi
Action n°7	Thématique : Développement économique Fiche action : 1.1.7
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Le territoire de la CIREST a été labellisé Territoire d'industrie avec la signature d'un protocole en 2019. Le programme national «Territoires d'industrie» est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires.</p> <p>Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou développer des activités.</p> <p>Ce programme s'articule autour de 4 enjeux stratégiques: attirer, recruter, innover et simplifier. Ces quatre axes recouvrent des problématiques majeures pour le développement des Territoires d'industrie comme favoriser l'attractivité du territoire et des métiers de l'industrie ou faciliter la formation, le recrutement et la</p>

	<p>mobilité des salariés afin de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises. Sans oublier, accompagner les entreprises et les territoires dans les transitions numérique et écologique et enfin accélérer les procédures administratives.</p> <p>Le pivot de ce projet sera l'industrie écologique.</p> <p>En 2022, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du projet, l'objectif sera de définir un programme d'actions afin de développer le secteur industriel du territoire. Accompagné par un chef de projet territoire d'industrie, le poste est cofinancé par l'Etat.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	25 000 € (co-financement Etat)
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Recrutement d'un chef de projet territoire d'industrie



Projet de valorisation du sentier littoral

CRTE 2022

Orientation stratégique n°1	S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi
Action n°	Thématique : Tourisme Fiche action : 1.2.1
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CIREST Type : Public (EPCI)
Description de l'action	<p>La constitution d'un réseau de sentier littoral est une réflexion générale à l'échelle de la Réunion, menée par le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres dans le cadre des missions confiées par le Comité d'Orientations Stratégiques du Tourisme (COST) « Sentier Littoral Tour de l'île ».</p> <p>Dans le cadre de ses orientations stratégiques en matière de tourisme, la CIREST a envisagé une structuration de son offre touristique, notamment au travers d'un programme d'aménagement et de développement du Sentier Littoral Est (SLE).</p> <p>Dans la logique de développement global d'une offre de loisirs sur son littoral, la CIREST a décidé de s'appuyer sur un aménagement structurant, le SLE, véritable colonne vertébrale entre les communes littorales de la micro région Est.</p> <p>A travers cette démarche, il est question de faire du SLE un espace de mise en valeur, de protection et de découverte de la côte Est, destiné à devenir un axe structurant connectant entre eux, l'ensemble des sites d'intérêt touristique de l'Est, notamment ceux des communes du littoral : Saint-André, Bras-Panon, Saint-Benoît et Sainte-Rose. Un sentier littoral d'exception, qui passera de 62.5 km à près de 80 km de linéaire, après aménagements.</p> <p>Le projet du SLE aura pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les aménagements complémentaires et des travaux de confortement des tronçons existants du Sentier (aménagements et équipements divers), en reliant notamment les sentiers littoraux de l'Est au Nord et au Sud,

	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la continuité du SLE par la réalisation des portions aménageables dont les passages existent mais de manière informelle, la création et l'ouverture de portions inexistantes, - Relier les points d'intérêts touristiques majeurs situés à proximité du sentier des communes littorales de l'Est. <p>Au-delà du projet d'infrastructure, la CIREST veut faire du SLE un support de développement économique du territoire. Pour cela, l'aménagement de portes d'entrées principales et secondaires (20 portes) et de haltes (12) à des endroits stratégiques sont identifiés comme majeurs, avec des équipements adaptés en fonction des spécificités de chaque site et la mise en place d'activités mobiles et événementiels qui se déplacent sur les portes du SLE (Bicycl'Est, Est-u-Air, R'Est'omobile), vecteurs de développement économique.</p> <p>Un programme d'études de maîtrise d'œuvre partielle (Avant-projet) a été réalisé et a permis l'obtention des éléments nécessaires pour engager une phase opérationnelle.</p> <p>Un contrat d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) a été signé le avec la SPL ERD pour l'accompagnement de la CIREST dans la mise en œuvre opérationnelle du projet. Une étude réglementaire a été également réalisée.</p> <p>Un dossier de financement au titre du FEDER 2021-2027 (Fiche action 5.09) a été déposé auprès des Services de la Région Réunion pour un montant prévisionnel de 16 650 000€ (Etudes et Travaux).</p> <p>Dans le but d'impacter le moins possible les crédits de l'intercommunalité (25%), un dossier de financement dans le cadre du dispositif « France vue sur mer » auprès du CEREMA est en cours d'instruction (pour la prise en compte de 5% de la quote-part de l'intercommunalité, qui serait de 20% au lieu de 25%).</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les communes du littoral concernées (Saint-André, Bras-Panon, Saint-Benoît et Sainte-Rose) - l'OTI EST, - l'IRT, - l'ONF, - le Parc national de la Réunion - le Département, - la Région, - le Conservatoire du Littoral, - la DEAL.
Coût prévisionnel	16 650 000 €

Plan de financement	FEDER 70 % REGION 5 % CIREST 20 % Etat (France Vue sur Mer) 5%
Calendrier	2022-2027
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés - Nombre de sites aménagés - Taux de fréquentation du territoire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Projet d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) de Salazie

CRTE 2022

Orientation stratégique n°	S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi
Action n°	Thématique : Tourisme Fiche action 1.2.2
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CIREST Type : Public (EPCI)
Description de l'action	<p>La démarche d'interprétation a pour vocation de proposer une mise en tourisme (de découverte) d'un territoire de façon originale permettant au visiteur de vivre une expérience personnelle combinant l'expérience des sens, par l'éveil et l'émotion. Elle a pour objectif d'enrichir l'offre de découverte existante d'un territoire, en permettant une plus large diffusion des visiteurs ainsi qu'une plus grande implication des acteurs pour favoriser l'économie de proximité.</p> <p>Pour le Territoire de Salazie, une réflexion partenariale a été menée pour la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de cette partie de l'île. Elle a abouti sur la production d'un Schéma d'interprétation et de valorisation écotouristique de l'Est (SIVE) réalisé en 2008 par l'Office National des Forêts. Ce schéma a révélé le territoire Est-Salazie comme l'espace privilégié de l'expression de l'élément premier qui est l'Eau. Le Cirque de Salazie est une des trois unités d'interprétation qui composent ce territoire. La thématique de découverte rattachée à cette unité d'interprétation est « vivre avec l'eau ».</p> <p>L'étude de faisabilité réalisée en 2017, a produit une programmation des actions sur plusieurs années, avec le chiffrage du projet qui donne une estimation du coût des investissements (y compris la publication), qui s'élève à 7 000 000€.</p> <p>Une Assistance à Maitrise d'Ouvrage accompagne la CIREST dans la réalisation de la première phase</p>

	<p>du projet (Tranche ferme), pour un montant prévisionnel de 3 000 000€ (Etude et Travaux). Le marché de maîtrise d'œuvre est en cours de consultation. La fin des travaux priorités est prévue pour fin 2023.</p> <p>Les travaux se décomposent ainsi :</p> <p>Les panneaux d'interprétation : La signalétique installée a pour objet de ponctuer le parcours, d'informer l'utilisateur, de favoriser la reconnaissance de la route de Salazie par une identité singulière véhiculée par les matériaux de conception choisis et leur intégration dans le paysage, d'inviter les usagers à aller à la découverte des îlets, des grands espaces traversés par la route. Une typologie de panneaux sera déterminée selon l'information que l'on souhaite transmettre à l'utilisateur qui va de la signalétique directionnelle à la signalétique d'interprétation (balises routières, balises de signalements, lutrins, panneaux d'informations, murs d'interprétation, totems...).</p> <p>Les aménagements paysagers (plantations d'arbustes et herbacées, abattage des bambous..., élagages des végétaux, étêtage de végétation...)</p> <p>Les aménagements des espaces (passerelles, plate-forme, cheminements, belvédère, garde-corps, escaliers, rampes PMR, kiosque historique, lutrins..).</p> <p>Les matériaux locaux seront utilisés, notamment le basalte, la pierre...</p> <p>Les phases 2 et 3 (tranches conditionnelles) sont identifiées dans la mission de l'AMO, pour un montant prévisionnel de 4 000 000€ (Etude et Travaux).</p> <p>Le projet vise également à permettre une plus large diffusion des visiteurs sur ces communes (Saint-André et Salazie) ainsi qu'une plus grande implication des acteurs pour favoriser l'économie de proximité et faire en sorte que les visiteurs y séjournent plus longtemps et y reviennent.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Département, - Région Réunion, - Communes (Saint-André et Salazie), - ONF, - OTI Est, - IRT, - le Parc national de la Réunion... <p>- Une instance pour constituer un comité scientifique afin de valider les textes qui seront à produire dans le cadre des outils de médiation avec</p>

	<p>le public, avec la participation d'experts (géologue, historien, botaniste...),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une instance de pilotage du projet composée des partenaires institutionnels et d'autres compétences nécessaires à la réalisation du PIVE de Salazie, - Une instance d'évaluation du projet composé des membres du comité de pilotage, qui se réunira pour la définition des modalités d'évaluation, la validation des critères et réalisation le suivi et l'évaluation du PIVE de Salazie tous les ans. <p>Un plan d'action en matière de communication sensibilise le maître d'ouvrage sur les modalités d'adhésion de la population dans le projet, ainsi que l'implication des différents acteurs (partenaires institutionnels, élus, monde économique, touristes), avec la production des fiches actions.</p>
Coût prévisionnel	7 000 000€
Plan de financement	<p>1^{ère} phase : 3 000 000€ (Etudes et Travaux) Financée à hauteur de 75% par le FEADER (Fiche action 7.5.4) 2014/2020, 5% par la Région Réunion CPN) et 20% par la CIREST. Convention déjà signée.</p> <p>2^{ème} et 3^{ème} phase : 4 000 000€ (Etudes et Travaux) - Le FEDER 2021/2027 sera sollicité, à hauteur de 70%, 5% CPN et 25% CIREST.</p>
Calendrier	2022/2026 (les 3 phases)
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Population rurale bénéficiant de services ou d'infrastructures nouveaux ou améliorés, - Nombre d'offres touristiques proposées (découverte sentiers, sites, visites guidées, points de vente routiers de produits agricoles, publications...).



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Projet de valorisation touristique de sites d'intérêt majeurs

CRTE 2022

Orientation stratégique n°	S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi
Action n°	Thématique : Tourisme Fiche action : 1.2.3
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CIREST
Description de l'action	<p>La mise en valeur des Sites d'Intérêt Majeur (SIM) du territoire ont pour objectif de :</p> <p>Permettre l'identification des exigences en termes de qualité d'accueil des visiteurs, propre au site et tout en respectant la réglementation environnementale en vigueur.</p> <p>Favoriser l'itinérance du visiteur afin de leur offrir une expérience inédite, en accord avec l'identité du lieu.</p> <p>Permettre un cadre de vie durable et agréable à la population de l'Est.</p> <p>Le projet consiste à valoriser les Sites d'Intérêts Majeurs (SIM) qui sont définis par les différentes communes. Elles sollicitent le soutien de la CIREST pour renforcer leurs attractivités.</p> <p>Pour aménager et valoriser ces sites, des études (réglementaire, de faisabilité, de déclaration d'intérêt communautaire...) seront lancées en 2022.</p> <p>Certains SIM du territoire sont déclarés d'intérêt communautaire. Ils sont entretenus et valorisés par l'intercommunalité, par le biais de convention, soit avec des associations ou les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PK12 (Takamaka) sur Saint-Benoit, - Bassin Bleu sur Saint-Benoit, - SIM Bras des calumets sur Plaine des palmistes), - Mare à poule d'eau sur Salazie

	- Sentier Littoral Est sur les communes du littoral.
Partenaires	- Les communes, - Les associations, - L'office de Tourisme Intercommunal Est.
Coût prévisionnel	100 000€
Plan de financement	Préconisation de la prise en charge d'au moins 80% par des financements publics.
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Augmentation de la fréquentation des sites, - Amélioration de la qualité d'accueil (sécurité, parking, toilettes, aménités...), - Amélioration du cadre de vie

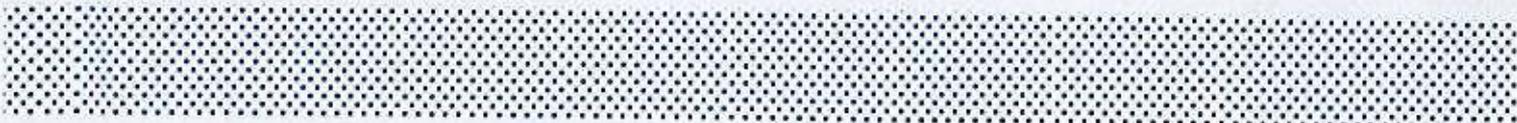


Etude de valorisation touristique du Pont suspendu de la Rivière de l'Est

CRTE CIREST

Orientation stratégique n°	S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi
Action n°	Thématique : Tourisme Fiche action : 1.2.4
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CIREST Type : Public (EPCI)
Description de l'action	<p>Le Pont Suspendu de la Rivière de l'Est, est un ouvrage exceptionnel classé au titre des monuments historiques depuis 2018.</p> <p>Pour la mise en valeur de cet édifice créé par l'ingénieur Ferdinand ARNODIN, la CIREST dans le cadre d'un projet global en partenariat avec la Région Réunion qui porte les travaux de restauration, a décidé de mettre en place une étude de conception scénographique du Pont Suspendu de la Rivière de l'Est et de ses alentours, comprenant également une programmation des équipements à mettre en œuvre.</p> <p>Ce projet vise à créer une attractivité éco touristique complémentaire aux autres territoires de l'île en valorisant l'identité du territoire de Sainte-Rose et de Saint-Benoît par la mise en exergue des richesses, en créant au niveau du Pont de la Rivière de l'Est et de son environnement des logiques de découverte permettant de révéler la diversité des ressources au regard du thème central qui sera défini.</p> <p>En ciblant les publics, le projet devra permettre une offre structurée et déclinée. En termes d'accueil, le plan d'interprétation veillera à une meilleure diffusion des visiteurs sur le territoire en initiant par l'attrait thématique et le réexamen des usages, une meilleure gestion des flux.</p> <p>Le périmètre de l'étude comprend le Site du Pont suspendu et ses abords, ainsi que les différents itinéraires d'accès.</p>

	<p>La CIREST s'engage à valoriser le site du Pont suspendu afin de renforcer son attractivité touristique et de dynamiser tout le volet économique autour de l'ouvrage.</p> <p>L'étude de faisabilité s'est déroulée en 2021. Le montant était de 86 950€, s'ajoute à cela un avenant de 18 450€ afin de répondre à une opportunité de mise en réseau avec un autre ouvrage d'art de l'ingénieur ARNODIN, le « Pont transbordeur de Martrou ».</p> <p>Cette étude a permis d'obtenir une programmation des travaux chiffrés en vue du déclenchement de la mise en œuvre opérationnelle du projet, réalisable sur une période de 3 ans (+ 12 mois de GPA).</p> <p>Le budget prévisionnel est de 6 830 000€ (Etudes et Travaux), et se compose ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation et interprétation patrimoniale du Pont : 5 530 000€ - Itinérances et médiation patrimoniale et paysagère : 250 000€ - Diffusion des connaissances et destination touristique de découverte économique: 310 000€ - Spécification de la destination Es/Réunion et RE-UNION Cité de l'eau : 360 000€ - Gouvernance de la dynamique et surveillance du site : 380 000€ <p>Pour cette phase opérationnelle, un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) est en cours de lancement.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - La Région Réunion, - L'Etat ; - La DAC Réunion ; - L'ABF ; - Les communes : Saint-Benoît et Sainte-Rose ; - Les acteurs locaux - L'OTI Est, - Le Parc National
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes de faisabilité: 105 400 €HT - Phase opérationnelle (Etudes et travaux) : 6 830 000€HT
Plan de financement	70% FEDER, 5% Région Réunion (CPN) et 25% CIREST.
Calendrier	Phase opérationnelle 2022/2025 (3 ans)
Indicateurs d'évaluation proposés :	<ul style="list-style-type: none"> - Livrable de l'étude - Aménagements sobres et intégrés dans le paysage



	- Réduction de l'artificialisation du sol (restauration du paysage)
--	--



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Elaboration du SCOT

CRTE CIREST

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique 5 Aménagement : Fiche action : 2.5.1
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu a été « rénové » par ordonnance du 17 juin 2020 suite à la loi évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, afin d'être adapté aux enjeux contemporains.</p> <p>Le périmètre du SCoT est en effet aujourd'hui à l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi, cette</p>

	<p>inflexion vers le bassin d'emploi est ainsi affichée clairement dans le ScoT rénové, ainsi que la prise en compte du bassin de mobilité. Le SCOT est piloté par les EPCI.</p> <p>Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, de développement économique, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...</p> <p>Aujourd'hui la CIREST est le seul EPCI à la Réunion ne disposant pas de SCOT, de par sa caducité. Il devient alors nécessaire de relancer le SCOT, la CIREST se devant de disposer d'un document stratégique d'aménagement et de développement du territoire, compatible avec le SAR, et sécurisant les actes d'urbanisme des communes (PLU). La CIREST veillera notamment à inscrire et à décliner au travers de ce document de planification stratégique l'objectif de zéro artificialisation nette. De ce fait, des études complémentaires pourraient être lancées.</p> <p>D'autant plus que suite à la loi ELAN et l'ordonnance du 17 juin 2020, des évolutions réglementaires viennent réaffirmer le rôle indispensable du SCOT envers les communes.</p> <p>En 2022, la CIREST lancera l'élaboration du SCOT.</p>
Partenaires	Etat

	Région communes
Coût prévisionnel	Le budget prévu en 2022 pour l'étude est de 50 000€ sur env 250 000€ (sur 3 ans)
Plan de financement	La Cirest sollicitera le DGD de l'Etat en 2022
Calendrier	2022- 2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	- Livrable de l'étude



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

OPERATION GROUPEE D'AMELIORATION LEGERE DE L'HABITAT (OGRAL) DE SALAZIE

Phase Opérationnelle

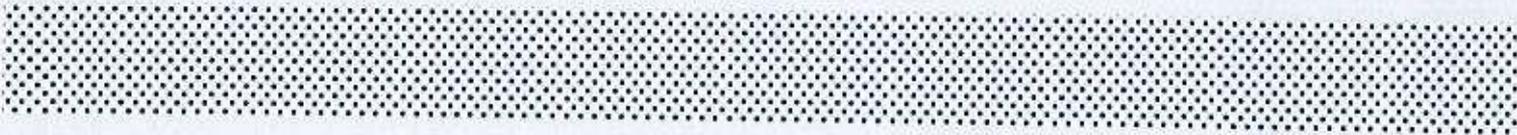
CRTE CIREST

Orientation stratégique n°	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique 6 : Habitat Fiche action : 2.6.1
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>L'OGRAL a pour objectif d'améliorer, à faible coût, les cases et maisons d'occupants très modestes, notamment de ceux qui ont construit sans droit ni titre sur l'assiette foncière, pour en assurer la salubrité et la sécurité minimales, sur un périmètre défini et pour une durée limitée. Elle est réservée aux occupants à l'origine de l'édification de leurs locaux d'habitation.</p> <p>L'opération concerne une dizaine de bénéficiaire et est encadrée par une convention entre la CIREST, la Commune, l'Etat, la CAF, la Fondation Abbé Pierre, le Fond Social Européen et les Compagnons Bâisseurs de la Réunion (CBRUN) en tant</p>

	<p>qu'opérateur; qui précise le périmètre opérationnel, prévoit les conditions d'éligibilité aux aides financières, le programme général des travaux et leurs conditions de réalisation, ainsi que l'intervention d'une équipe de MOUS à caractère technico-social.</p> <p>L'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) est le mode opératoire adopté dans ce dispositif qui a pour objet d'accompagner les occupants dans la mise en œuvre des travaux d'amélioration par les techniciens des Compagnons Bâisseurs.</p> <p>L'aide allouée aux matériaux est de 10 000 € en moyenne par bénéficiaire et la durée du chantier est de 2 ans maxi.</p> <p>L'opération se déroule en 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase d'étude pré-opérationnelle qui définit les conditions de faisabilité de l'opération et d'en établir le programme pour les 10 bénéficiaires. - Phase opérationnelle qui élabore le contenu du programme et qui fait l'objet d'une convention entre la maîtrise d'ouvrage, l'Etat et les autres partenaires, suivi du démarrage des travaux. <p>L'année 2022 est concernée par la phase opérationnelle de l'OGRAL (validation des financements auprès des acteurs financiers, signature de la convention cadre, démarrage des travaux) après la restitution de l'étude pré-opérationnelle validée en 2021.</p>
Partenaires	<p>Les partenaires de cette opération interviennent pour financer le fonctionnement de l'opérateur CBRUN et les matériaux et équipement pour la mise en œuvre des travaux avec les ménages en auto-réhabilitation accompagnée (ARA).</p> <p>Les CBRUN se chargent de mobiliser les financements de la FAP, de la CAF et du FSE. Avec</p>

	<p>ce dernier, les CBRUN doivent finaliser leur discussion.</p> <p>La CIREST se charge de mobiliser les financements de la DEAL et de la mairie de Salazie.</p> <p>La particularité de cette OGRAL de Salazie, au vue du caractère très dégradé des logements, le Conseil Départemental a été sollicité et complétera en amont de l'opération, par son dispositif Amélio pour prendre en charge les plus gros poste de travaux à réaliser par une entreprise : toiture, assainissement et électricité par le biais de l'opérateur agréé SOLIHA qui doit, début Mars 2022, réaliser les visites techniques pour réaliser le métré et chiffrer les travaux. L'aide moyenne du Conseil Départemental est de 10 000 €</p> <p>Le rendu de SOLIHA est prévu en avril et le programme des travaux en ARA établi par CBRUN devra être recalibré pour finaliser la mise en place des conventions avec les partenaires pour les travaux en ARA qui se dérouleront après ceux de SOLIHA.</p>
Coût prévisionnel	<p><u>Poste de dépenses des travaux pris en charge par le Conseil département avec SOLIHA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -attente réalisation des devis par Soliha en mars 2022 <p><u>Poste de dépenses de l'ARA avec les CBRUN :</u></p> <p>Consommation des activités : 145 500 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -matériaux/petits équipements : 100 500 € -achat d'étude, conseils et travaux : 10 000 € -assurances décennales : 15 000 € -déplacements, missions : 7 500 € -mise à disposition volontaires du service civique : 5 000 € -matériels, outillages : 7 500 € <p>Charges de personnels : 215 500 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -accompagnement technique et social des familles : 145 500 € -supervision/coordination : 25 000 €

	<p>-personnel support (admin et direction) : 45 000 €</p> <p>Charges fixes de fonctionnement : 48 000 €</p> <p>Total de charges : 409 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Financement des travaux par le Conseil départemental avec SOLIHA :</p> <p>-travaux entreprise et opérateur financés entièrement par le Conseil départemental dans son dispositif d'amélioration de l'habitat. SOLIHA se charge de mobiliser les crédits du Département.</p> <p>Financement prévisionnel des dépenses de l'ARA avec les CBRUN :</p> <p>-FSE (accompagnement social) : 153 000 €</p> <p>-CAF (fonctionnement) : 40 000 €</p> <p>-Fondation Abbé Pierre (fonctionnement + matériaux) : 40 000 €</p> <p>- DEAL (travaux) : 120 000 €</p> <p>- DEAL (MOUS) : 8 000 €</p> <p>- Commune de Salazie : 18 000 €</p> <p>- CIREST : 30 000 €</p> <p>Total de produits : 409 000 €</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Mars 2022 : conception et chiffrage des projets par SOLIHA</p> <p>Avril 2022 : rendu des études de SOLIHA</p> <p>Mai/juin 2022 : recalibrage programme ARA avec CBRUN, rédaction de la convention cadre et engagement financement Conseil départemental sur les travaux suivi par Soliha</p> <p>Juillet/août 2022 : engagement financements DEAL, Mairie de Salazie et CIREST et démarrage travaux suivi par Soliha financés par le Conseil départemental</p> <p>Sept/oct 2022 : livraison des travaux suivis par SOLIHA financés par le Conseil départemental</p> <p>Oct/Nov 2022 : démarrage travaux ARA suivis par CBRUN</p> <p>Sept/oct 2024 : date maximum de fin des travaux ARA suivis par CBRUN</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages bénéficiaires de l'opération - Durée du chantier de l'opération



	-
--	---

**Réalisation d'une étude d'OPAH RU
sur l'ensemble des 6 communes**

CRTE CIREST

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique 6 Habitat Fiche action : 2.6.2
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>La CIREST, compétente en matière d'habitat, de lutte contre l'Habitat Insalubre (PILHI) et sur la politique locale de développement économique en lien avec les communes, assure la complémentarité entre les projets de revitalisation des communes, et la cohérence avec son projet de territoire. Ainsi, le territoire de la CIREST apparaît comme étant celui du périmètre de stratégie territoriale.</p> <p>L'ORT chapeau, signée en octobre 2021, a pour objectifs de moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain des centres villes et centres bourgs des territoires signataires. Elle doit permettre de lutter contre la vacance et l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier et les friches et de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti.</p> <p>Les secteurs d'interventions, dans lesquels les effets de l'ORT seront mobilisables, seront définis pour chacune des communes et s'appuieront notamment sur les périmètres d'intervention thématiques « habitat » et « commerce » définis conjointement par les communes et la CIREST. Ainsi, la</p>

	<p>définition des secteurs d'interventions repose sur une cohérence d'action et de stratégie à l'échelle intercommunale, tout en prenant en considération les problématiques et enjeux identifiés dans les stratégies de revitalisation de centre-ville et centres bourgs des communes signataires.</p> <p>La convention ORT chapeau, permettra d'individualiser la convention « Action Cœur de Ville » de Saint-André et « Petites Villes de Demain » de Bras-Panon, La Plaine des Palmistes, Salazie et Sainte-Rose.</p> <p>Les 6 communes de la CIREST, répondent au questionnement de l'opportunité d'OPAH RU multisite ou d'OPAH RU.</p> <p>Dans ce contexte, la CIREST lancera une étude globale pré-opérationnelle d'habitat OPAH-RU sur l'ensemble du territoire, afin de fixer les objectifs quantitatifs et qualitatifs et les adresses concernées par une action sur l'habitat, en lien avec le repérage déjà réalisé par le PILHI.</p> <p>L'étude doit plus particulièrement permettre de fixer les modalités d'une intervention visant à lutter contre la vacance, l'insalubrité, la précarité énergétique et la perte d'autonomie dans l'habitat du centre-bourg. Elle aura pour but de proposer, à la suite d'un diagnostic, des objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés, des montages financiers et des actions qui constitueront les engagements contractuels entre les communes, la CIREST, l'Etat, l'ANAH, et de tous les autres partenaires publics concernés, au titre d'une OPAH.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - ANAH
Coût prévisionnel	40 000€
Plan de financement	
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un CCTP pour le lancement de la consultation - Livrable de l'étude



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Projet Transport en Commune en Site Propre

TCSP CIREST

CRTE CIREST

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique 7 Mobilité durable Fiche action 2.7.1
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Dans le cadre du projet TCSP de la CIREST, l'objectif en 2022 sera :</p> <ul style="list-style-type: none">- de réceptionner les travaux de VRD et ceux relatifs au pôle d'échanges de la commune de Saint-André situé sur la rue du lycée,- de démarrer les travaux de VRD sur la RN3 entre le giratoire du Pôle Sanitaire Est et le giratoire des Plaines sur la commune de Saint-Benoît,- de réaliser les études AVP et PRO sur la rue Jean Jaurès et Auguste de Villèle sur le premier semestre 2022 pour la préparation

	<p>de l'Appel d'Offre et des dossiers de demande de financement sur le second semestre 2022,</p> <ul style="list-style-type: none"> -de réaliser les études EP, AVP et PRO sur l'avenue François Mitterrand et Pôle social (comprenant la rue Montfleury et Louis Brunet) sur l'année 2022, -de poursuivre la régularisation de l'acquisition de la bande parcellaire de la gendarmerie de Bras-Panon toujours en cours de traitement chez le notaire. <p>Pour les travaux sur la RN3 de Saint-Benoît, les dossiers de financement seront traités dans le courant du premier trimestre de l'année 2022.</p> <p>Par ailleurs la CIREST poursuivra en 2022 le partenariat engagé avec la Région Réunion et la mairie de Saint-Benoît concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'aménagement prévu par la Région Réunion de la RN2 en Boulevard Urbain depuis Beaulieu jusqu'au giratoire des Plaines -l'aménagement prévu par la CIREST de la RN3 - voie réservée bus sens GHER/giratoire des Plaines, ainsi que la création d'un giratoire au droit de la ZI3, -le réseau de transport guidé (RRTG).
Partenaires	Etat Région
Coût prévisionnel	<p>Le budget prévu en 2022 est de 7,13M€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 851 K€ pour les études (AMO, MOE, CSPS, CT, TOPO&GEOTECH) - 6 120 K€ pour les travaux - 160 K€ pour les acquisitions foncières (prévisions sur Saint-Benoît et acquisition en cours sur Bras-Panon).

Plan de financement	Des subventions de l'Europe (60%) et de la Région et l'Etat (20%) sont attendues pour les travaux sur la commune de Saint-André pour l'ensemble de l'opération, à hauteur de 3 970 k€ .
Calendrier	2022- 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de fréquentation du système de transport en commun par les habitats - Part des transports en commun et des modes actifs dans les déplacements domicile-travail



Réalisation d'une étude pour une gare relais à SALAZIE

CRTE CIREST

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique 7 Mobilité durable Fiche action 2.7.2
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>La commune de Salazie dispose pour son territoire de 5 lignes de transports urbain. Ces lignes permettent notamment de desservir au mieux les écarts du cirque mais également permettent une liaison vers le littoral et notamment vers Saint André.</p> <p>Au cours des dernières années et plus récemment en 2020, des adaptations de lignes ont été opérées sur la commune afin de répondre au mieux aux besoins et attentes de la population. Ces adaptations ont eu pour conséquence des modifications par avenant au contrat de délégation de service public.</p> <p>Dans une volonté d'améliorer la desserte vers la commune de Salazie et optimiser les rotations vers les écarts, la collectivité souhaite implanter sur la commune une gare relais.</p> <p>Cette gare relais permettra d'améliorer le confort des usagers, d'optimiser les ruptures de charges et offrir un équipement moderne et de qualité pour l'essor des transports en commun sur la commune.</p>

	<p>Afin de réaliser cette gare relais, il est prévu de finaliser les études de faisabilité portant sur l'élaboration des dossiers réglementaires pour l'acquisition des parcelles privées, le montant de cette phase d'études s'élève à 2,5 k€.</p> <p>Une nouvelle consultation simplifiée sera lancée en 2022 pour une assistance à maîtrise d'ouvrage à la consultation d'une maîtrise d'œuvre pour les études et travaux du pôle d'échange de Salazie. Le montant prévisionnel de cette nouvelle consultation s'élève en 2022 à 10 K€.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région Réunion - Commune de Salazie
Coût prévisionnel	12 500 €
Plan de financement	
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un CCTP pour le lancement de la consultation - Livrable de l'étude

Réalisation d'abris voyageurs et de poteaux d'arrêts sur le territoire de la CIREST

CRTE 2022

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique 7 Mobilité durable Fiche action : 2.7.3
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>La CIREST dispose pour l'ensemble de son territoire de 1 528 points d'arrêts (Abris voyageurs et poteaux d'arrêts). Dans la continuité de ses investissements en vue d'améliorer le confort des usagers aux arrêts de transports en commun, la CIREST souhaite moderniser ses abris voyageurs et ses poteaux d'arrêts.</p> <p>L'objectif de cette action est d'améliorer le confort des usagers de transports en commun et d'optimiser l'offre de services. Les temps d'attentes entre les différentes lignes peuvent excéder l'heure et augmenter la pénibilité de la rupture de charge sur un territoire fortement impacté par des précipitations record.</p> <p>La CIREST souhaite ainsi améliorer la pénibilité des temps d'attentes et ainsi contribuer à améliorer l'image des transports en commun et de son réseau ESTIVAL. Ces points d'arrêts modernisés pourront par la suite, et selon les projets menés, contribuer à devenir des interfaces d'échanges secondaires avec une offre de services qui pourrait s'y développer dans les années à venir.</p>

Partenaires	Etat, Région
Coût prévisionnel	225 000 €
Plan de financement	
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de points d'arrêts par communes Taux de satisfaction des usagers

Acquisition d'un Système d'Informations Voyageurs en Gare

CRTE CIREST

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique Mobilité durable Fiche action : 2.7.4
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Dans une volonté d'améliorer l'offre de services aux usagers de transports en commun, la CIREST souhaite faire l'acquisition d'un système d'information voyageur en gare.</p> <p>Ce système permettra d'apporter une information voyageurs en temps réels sur les temps de parcours, la localisation des bus ou encore le temps d'attente pour les prochains voyages.</p> <p>Concernant l'information des voyageurs, il sera mis en place, dans le nouveau pôle d'échange de Saint-André, des bornes d'informations à chaque quai (8 quais au total) et deux panneaux d'information générale.</p> <p>Le montant au budget 2022 en investissement s'élève à 148,1 K€ correspondant à l'acquisition et à l'installation du matériel. Le montant prévu en section de fonctionnement pour la maintenance des équipements d'information voyageur s'élève à 7,4 K€ à la livraison du pôle d'échange de Saint-André.</p>

Partenaires	Etat Région Réunion SMTR
Coût prévisionnel	155 500 €
Plan de financement	
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Enquête de satisfaction auprès des usagers



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Réalisation d'un Schéma Directeur Vélo

CRTE CIREST

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique 7 Mobilité durable Fiche action : 2.7.5
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Les déplacements sur le territoire de la CIREST s'effectuent majoritairement par le biais de la voiture individuelle. En effet, la part modale des déplacements via la voiture est de 66% pour le territoire, engendrant ainsi une congestion routière de plus en plus importante.</p> <p>Dans une volonté de développer les déplacements via les modes actifs et optimiser l'intermodalité avec le réseau de transport urbain ESTIVAL, la CIREST souhaite s'engager dans la réalisation d'un schéma directeur vélo pour son territoire.</p> <p>Le but de cette action est d'engager une démarche stratégique de développement de la pratique du vélo par la réalisation d'un diagnostic de l'existant et de résorption des discontinuités cyclables sur le territoire de la CIREST.</p> <p>La part modale des déplacements en vélo sur l'intercommunalité est de 1,7 % soit 6 019 déplacements par jour. Ces déplacements sont principalement à destination des motifs loisirs.</p>

	L'enjeu de la réalisation de ce schéma directeur est d'identifier les secteurs à aménager pour promouvoir et sécuriser la pratique du vélo sur l'ensemble des communes de la CIREST. Aussi, ce schéma permettra de mettre en évidence les potentialités d'intermodalités avec le réseau de transport urbain ESTIVAL.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - ADEME
Coût prévisionnel	50 000 €
Plan de financement	Le plan de financement prévu pour cette étude est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> - ADEME : 60 % du montant de l'étude - CIREST : 40 % sur Fonds propres
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation d'un CCTP pour le lancement de la consultation Livrable de l'étude



Favoriser et permettre la réduction et le tri à la source des Déchets

CRTE CIREST

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique 8 : Déchets Fiche action 2.8.1
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Sur le territoire de la CIREST les 2/3 des Déchets ménagers et assimilés sont encore enfouis. Comment rompre avec ce système économique : produire, consommer, jeter ?</p> <p>Consciente des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, la CIREST a lancé en 2012 un premier Programme Local de Prévention des Déchets avec le soutien de l'ADEME. Ce programme regroupant 13 actions a permis de réduire de 8% l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés sur la période 2010-2018 ! En 2018, la CIREST a ensuite lancé l'élaboration de son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Objectif : Réduire de 15 % les déchets ménagers entre 2010 et 2030.</p> <p>Les enjeux sont nombreux : économiser les ressources (eau, sols, air...), limiter les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser les coûts de gestion des déchets, préserver la santé de la population.</p> <p>En matière de tri des déchets à la source pour 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de 179 bornes à verre, dont 126 pour le renouvellement des dernières bornes en plastique - Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place de bornes enterrées pour l'habitat collectif - Mise en œuvre des futures prestations de collecte (nouvelle réglementation sur le tri des biodéchets, adaptation des modalités et des fréquences de collecte, intégration de la collecte en bornes enterrées)
Référence au Programme et Partenaires	PCAET – PDLPDMA ADEME - REGION
Coût prévisionnel	<p>672 950 € ventilé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité mise en place de bornes enterrées: 58 700 € - Acquisition bornes à verre: 472 000 € - Acquisitions de Bacs roulants collecte sélective et OM : 142 250 €.

Plan de financement	ADEME (CODOM) CITEO (PAT) FEDER
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés



Développer les équipements de tri : Déchèteries/Ressorceries

CRTE 2022

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique : Déchets Fiche action 2.8.2
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Sur le territoire de la CIREST les 2/3 des Déchets ménagers et assimilés sont encore enfouis. Comment rompre avec ce système économique : produire, consommer, jeter ?</p> <p>Consciente des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, la CIREST a lancé en 2012 un premier Programme Local de Prévention des Déchets avec le soutien de l'ADEME. Ce programme regroupant 13 actions a permis de réduire de 8% l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés sur la période 2010-2018 ! En 2018, la CIREST a ensuite lancé l'élaboration de son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Objectif : Réduire de 15 % les déchets ménagers entre 2010 et 2030.</p> <p>Les enjeux sont nombreux : économiser les ressources (eau, sols, air...), limiter les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser les coûts de gestion des déchets, préserver la santé de la population.</p> <p>Dans le cadre du programme d'organisation de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets ménagers, la CIREST a engagé depuis quelques années un programme de mise en place d'un réseau de déchèteries. La CIREST dispose de sept déchèteries (6 fixes et 1 mobile) sur son territoire.</p> <p>Actions pour 2022 :</p> <p>Lancement d'un appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour la création d'une déchèterie – ressource à la Cressonnière à St André</p> <p>Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la déchèterie de Ste Anne à Saint Benoit..</p> <p>Lancement d'un appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour la création d'une déchèterie-ressource à Bras Fusil à Saint Benoit.</p>

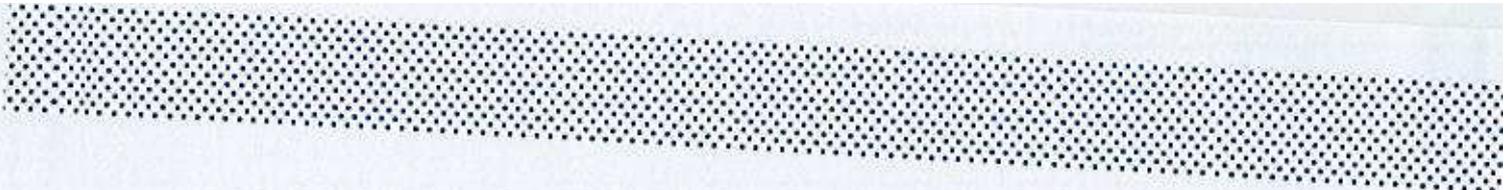
Référence au Programme et Partenaires	PCAET – PDLPDMA ADEME - REGION
Coût prévisionnel	234 000 € ventilé comme suit : - Etudes Déchèterie/Ressourcerie de la Cressonnière : 114 000 € - Etude Extension Déchèterie de Sanite-Anne : 20 000 € - Etude Déchèterie de Bras-Fusil : 100 000 € .
Plan de financement	ADEME (CODOM) CITEO (PAT) FEDER
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation d'un CCTP pour le lancement de la consultation Livraison de l'étude Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés



Prévention de la Production des Déchets CRTE 2022

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique : Déchets Fiche action : 2.8.3
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Sur le territoire de la CIREST les 2/3 des Déchets ménagers et assimilés sont encore enfouis. Comment rompre avec ce système économique : produire, consommer, jeter ?</p> <p>Consciente des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, la CIREST a lancé en 2012 un premier Programme Local de Prévention des Déchets avec le soutien de l'ADEME. Ce programme regroupant 13 actions a permis de réduire de 8% l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés sur la période 2010-2018 !</p> <p>En 2018, la CIREST a ensuite lancé l'élaboration de son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Objectif : Réduire de 15 % les déchets ménagers entre 2010 et 2030.</p> <p>Les enjeux sont nombreux : économiser les ressources (eau, sols, air...), limiter les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser les coûts de gestion des déchets, préserver la santé de la population. Un des objectifs du plan est axé sur l'information et la sensibilisation, avec plusieurs « cibles ».</p> <p>Les objectifs du plan d'action « Prévention de la Production de Déchets » :</p> <p>Accompagner le consom'acteur dans ses achats et ses usages Apporter des conseils en écologie sociale et familiale Organiser des ateliers pratiques dans les communes Rédiger des guides spécifiques Renforcement des actions sur le geste de tri</p> <p>Développer l'Exemplarité des services publics Organiser des journées dédiées (formation, visites...) Les encourager à participer aux séminaires nationaux Valoriser les témoignages des élus exemplaires Actualiser et officialiser la charte de l'éco-agent Organiser et animer un groupe de travail intra et inter-collectivité Rédiger un guide de la commande publique éco-responsable</p>

	<p>Développer les manifestations éco-responsables</p> <p><i>Actions</i></p> <p><u>Exemplarité des services publics ;</u> Accompagnement d'une éco-manifestation, journée de sensibilisation des élus</p> <p><u>Information et sensibilisation</u> Appel à candidatures et prestation d'accompagnement de 30 familles « zéro déchets » Prestation d'ateliers pratiques à destination des usagers dans les 6 communes : réparation, alimentation durable... Consultation pour une stratégie de communication sur la prévention des déchets Poursuite des actions de sensibilisation dans les écoles primaires : interventions scolaires sur la prévention, le compostage individuel et créations de jardins potagers dans 5 écoles</p> <p><u>Lutte contre le gaspillage alimentaire et gestion de proximité des biodéchets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de la commune de Salazie dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire (année 2021/2022), puis 2 communes en 2022/2023 - Développement du broyage de déchets végétaux à domicile et accompagnement des communes pour l'acquisition de broyeur pour leurs déchets d'élagage - Poursuite des dotations en bacs à compost et accessoires chez les particuliers et sur les sites publics (1 000 bacs supplémentaires), avec une formation préalable en ligne - Accompagnement à la mise en place d'un jardin partagé <p><u>Allongement de la durée de vie des</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du soutien de la ressourcerie intercommunale de Bras Fusil via la mise à disposition gratuite du local pour l'ADRIE - Accompagnement des structures de réemploi via la mise à disposition d'un local partagé pour la vente d'objets d'occasion - Accompagnement des restaurateurs à emporter à la réduction des barquettes plastique à usage unique.
Référence au Programme et Partenaires	PCAET – PDLPDMA ADEME (CODOM) ADRIE
Coût prévisionnel	203 400 € dans le cadre du budget de fonctionnement 160 000 € pour l'investissement.
Plan de financement	ADEME – DAAF - FEDER
Calendrier	2022-2023



Indicateurs d'évaluation proposés	-Outils de communication utilisés pour la sensibilisation de la population à la prévention de la production des déchets
--------------------------------------	--

Renforcement de l'Information et de la Sensibilisation au tri des déchets auprès du Grand Public et des Scolaires

CRTE CIREST

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique : Déchets Fiche action 2.8.4
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Sur le territoire de la CIREST les 2/3 des Déchets ménagers et assimilés sont encore enfouis. Comment rompre avec ce système économique : produire, consommer, jeter ?</p> <p>Consciente des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, la CIREST a lancé en 2012 un premier Programme Local de Prévention des Déchets avec le soutien de l'ADEME. Ce programme regroupant 13 actions a permis de réduire de 8% l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés sur la période 2010-2018 ! En 2018, la CIREST a ensuite lancé l'élaboration de son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Objectif : Réduire de 15 % les déchets ménagers entre 2010 et 2030.</p> <p>Les enjeux sont nombreux : économiser les ressources (eau, sols, air...), limiter les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser les coûts de gestion des déchets, préserver la santé de la population. Un des objectifs du plan est axé sur l'information et la sensibilisation, avec plusieurs « cibles ».</p> <p>Les objectifs des actions de sensibilisation :</p> <p>Sensibiliser les enfants Poursuivre les interventions scolaires et AAP ciblés Eduquer par le jeu (Escape Game, parcours sportif) Toucher les ados via les réseaux sociaux (bloggeurs)</p> <p>Sensibiliser le grand public Utiliser les supports digitaux (TV, site Internet, réseaux sociaux...) Lancer un AAP auprès des relais de proximité Poursuivre les animations sur les marchés forains</p> <p><i>Actions ciblant les services publics</i></p>

	<p>Appel à candidature pour l'accompagnement de 3 communes vers des pratiques éco-exemplaires</p> <p><u>Actions ciblant le grand public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des opérations « 3R » (réduire, réutiliser, recycler) sur les marchés forains une fois par trimestre - Prestation pour la création d'une application « Guide du tri » - Accentuation de la sensibilisation dans les immeubles (environ 20 par an), avec notamment remise d'une poubelle de précollecte dans les appartements - Renforcement de la communication en porte à porte sur les refus de tri - Campagne de sensibilisation au tri sélectif en « cul de bus » - Communication spécifique autour des nouvelles bornes à verre avec remise d'un sac de précollecte. <p><u>Actions ciblant les enfants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des interventions en école pour les élémentaires (environ 250 par an) - Appel à candidatures afin d'améliorer le tri et la prévention des déchets dans les établissements scolaires. - Finalisation de l'Escape Game sur le tri et la prévention à destination des élèves de cycle 3 et 4.
Référence au Programme et Partenaires	<p>PCAET – PDLPDMA ADEME – ADRIE – Communes - Rectorat</p>
Coût prévisionnel	<p>- 116 220,00€ dans le cadre du budget de fonctionnement. Agent CIREST : 8 ETP, dont 3 essentiellement dévolus aux interventions scolaires. Recrutement 1 ETP CODOM 2021 1 ETP CODOM 2022 - 27 300 € pour l'investissement.</p>
Plan de financement	<p>ADEME (CODOM) CITEO (PAT)</p>
Calendrier	<p>2022-2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de réunions de sensibilisations par an Outils de communication utilisés</p>

Adapter la ressource mobilisée à l'usage (Eau potable, agricole,...) et Sécuriser l'approvisionnement

CRTE CIREST

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique 9: Ressources en eau Fiche action 2.9.1
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>L'eau brute est prélevée sur le territoire de la CIREST à l'aide de 10 forages (46% de la production) et de 29 captages (54% de la production). L'eau distribuée est de bonne qualité avec au plus bas 77,8% de taux de conformité microbiologique pour Salazie et 88% de taux de conformité physico-chimique pour Sainte Rose.</p> <p>Cependant, l'indice de protection de la ressource est insuffisant (56% en moyenne) avec un minimum de 20% pour Sainte Rose et un maximum de 92% pour Saint André. Pour mémoire, l'indice cible est de 100% pour garantir une bonne protection des points de prélèvement du point de vue administratif et foncier.</p> <p>La protection des ressources par l'instauration de périmètres de protection ou par la mise en place de traitement adapté à la ressource fait partie des enjeux majeurs à venir. Le plan d'action pour la potabilisation à la Réunion, initié par l'ARS en 2011, a permis des avancées dans ce domaine.</p> <p>La CIREST poursuivra les procédures d'autorisation de prélèvement et l'instauration de Déclarations d'Utilité Public permettant la mise en place des périmètres de protection des points de prélèvements et de poursuivre la mise en place d'usines de potabilisation.</p> <p>La recherche de nouvelles ressources et/ou la mise en place d'interconnexions afin de sécuriser la production et la distribution en eau potable aux abonnés pourra également faire partie des leviers.</p> <p>Par ailleurs, les différentes études et les retours d'expériences de l'exploitation ont fait ressortir plusieurs opérations de travaux concernant de la création d'ouvrage, de la modernisation, de la réhabilitation, du renforcement, de la sécurisation qui permettront à la CIREST de faire face à la demande actuelle en approvisionnement.</p> <p>Compte tenu du caractère insulaire et de la pression grandissante des activités anthropiques sur les ressources hydriques, il est primordial pour la CIREST de sécuriser la production d'eau potable (en qualité et en quantité) pour l'ensemble des usagers du territoire.</p>

Le service public de l'eau se doit de mettre en œuvre toutes les mesures préventives nécessaires de protection de la ressource afin d'assurer aux consommateurs une alimentation en eau potable de qualité pour éviter tous risques sur le plan sanitaire. Il convient de rappeler à ce stade que la ressource est assujettie aux normes de potabilité établies par le code de la santé publique.

La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable implique une amélioration du rendement, une autonomie suffisante et la capacité du service à résister à l'imprévu (forage inexploitable, dysfonctionnement important d'une usine par exemples).

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Effets attendus	Moyens humains et matériels	Délais de mise en œuvre
Abandon de ressources	Amélioration de la qualité de l'eau distribuée	6 024 013 €	2021-2025
Travaux ou étude pour autorisation préfectorale	Amélioration de la qualité de l'eau distribuée	817 480 €	2021-2025
Étude de vulnérabilité pour UDI de plus de 10 000 habitants (article R1321-23)	Amélioration de la qualité de l'eau distribuée	15 000 €	2022
Identification et intégration de l'ensemble des prélèvements sur le domaine public fluvial	Augmentation et sécuriser les capacités de production	100 000 €	2022
Recherche de nouvelles ressources	Sécuriser la capacité de production	205 507 €	2022-2023
Interconnexions (étude)	Sécuriser la distribution	44 970 €	2022
Création ou réhabilitation d'usine de traitement	Amélioration de la qualité de l'eau distribuée	20 876 €	2021-2025
Création de stockages (4)	Sécurisation de production	5 507 416 €	2021-2025
Travaux de sécurisation d'accès à la ressource	Amélioration quantitative et qualitative	558 000 €	2021-2025
Travaux de renforcement	Amélioration de la distribution	200 000 €	2021
Renforcer les compétences des agents dans le suivi de l'exploitation des réseaux AEP	Améliorer compétences	141 067 € 53 333 euros pour la métrologie, 85 333 euros pour l'exploitation d'UPEP et 2400 euros pour le pilotage	2021-2022

Référence au Programme et Partenaires : CONTRAT DE PROGRES AFD - BDT - OER - AFB - REGION FEDER

Coût prévisionnel : Coût Global : 34 487 657 €
Pour 2022 : 14 650 000 €

Plan de financement	recettes propres, subventions, emprunts ; AFD – BDT – OER – AFB – REGION FEDER				
Calendrier	2022-2023				
Indicateurs d'évaluation proposés	Population située dans une zone à risques naturels				
	• INDICATEURS STRUCTURELS (SU : INDICATEUR UNIQUE, SP : INDICATEUR AVEC SUIVI)				
	U	T	Indicateurs	Priorité	Délais de mise en œuvre
	U	S	Réception des travaux pour abandon ressources	1	Tout au long du contrat*
	U	S	Réception des travaux pour protection ressources	1 et 2	Tout au long du contrat*
	U	S	Obtention d'un Arrêté préfectoral	1	Tout au long du contrat*
	U	S	Étude de vulnérabilité réalisée	1	Tout au long du contrat*
	U	S	Ressources non identifiées intégrées	2	A la fin du contrat
	U	S	Étude sur la recherche de nouvelles ressources réalisée	1 et 2	Tout au long du contrat*
	U	S	Étude pour interconnexion	1	Tout au long du contrat*
	U	S	Réception des travaux sur usine de traitement	1	Tout au long du contrat*
	U	S	Réception des travaux pour réservoirs	1	Tout au long du contrat*
	U	S	Réception des travaux pour sécurisation	1 et 2	Tout au long du contrat*
	U	S	Réception des travaux pour renforcement	1	Tout au long du contrat*
	P	S	Formation en pilotage et suivi contractuel d'une DSP pour 4 agents du service exploitation	1	12 mois après signature
P	S	Formation en métrologie pour 4 agents du service exploitation	1	12 mois après signature	
P	S	Formation en exploitation d'UPEP pour 4 agents du service exploitation	1	12 mois après signature	
U	S	Recherche des interconnexions possibles	2	Sur la durée du Contrat de Progrès	
* : le délai de réalisation est sur la durée du contrat sauf exception liée à une mise en demeure ou une obligation réglementaire particulière.					

• INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs de performance	Priorité	Obj 2020	Obj 2021	Obj 2022
Indice de protection de la ressource	1	70%	90%	100%
Taux de conformité microbiologique	1	95%	98%	100%
Taux de conformité physico-chimique	1	95%	96%	97%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1	0,4	0,3	0,2
PV de réception provisoire des travaux validé et signé	1	100%	100%	100%
Signature arrêtés préfectoraux pour les ressources et unités de production d'eau potable (Salazie, Bras de Chevrettes, Petit Trou, UPEP Saint Benoit et UPEP Plaine des Palmistes)	1	7 arrêtés signés pour les ressources et 1 pour une UPEP	1 arrêté signé pour UPEP	-
Campagne de recherche de nouvelles ressources	2	-	Réalisé	-
Heures de formation pour 4 agents (Métrologie et exploitation UPEP)	2	104 heures (40 heures pour la métrologie et 64 heures pour l'exploitation d'UPEP)	104 heures (40 heures pour la métrologie et 64 heures pour l'exploitation d'UPEP)	-
Heures de formation pour 1 agent (Suivi contractuel DSP)	2	18 heures	-	-

Gestion patrimoniale du réseau à l'échelle intercommunale via le renouvellement de réseau et la desserte des usagers

CRTE 2022

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré														
Action n°	Thématique : Ressources en eau Fiche action 2.9.2														
Maître d'ouvrage	CIREST														
Description de l'action	<p>Constat : 869 kilomètres de canalisation ont été transférés à la CIREST au 1^{er} janvier 2020.</p> <p>A l'échelle de la Réunion, les rendements techniques des réseaux sont inférieurs aux objectifs fixés par la loi Grenelle 2. Les services de la CIREST n'échappent pas à ce constat puisque les rendements des réseaux d'eau potable présentent une marge de progression importante : sauf le service de Bras Panon, les services des communes présentent des rendements techniques en dessous de la valeur cible de 71,4 % (rendement Grenelle à l'échelle de la CIREST pour 2017) :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Collectivité</th> <th>Rendement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bras Panon</td> <td>83%</td> </tr> <tr> <td>La Plaine des Palmistes</td> <td>67%</td> </tr> <tr> <td>Saint André</td> <td>55%</td> </tr> <tr> <td>Saint Benoît</td> <td>47%</td> </tr> <tr> <td>Sainte Rose</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Salazie</td> <td>44%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Face à ce constat, la majorité des services ont mis place un plan d'action de réduction des fuites (sauf le service de Sainte Rose) pour optimiser le fonctionnement des ouvrages existants.</p> <p>Cependant, il demeure nécessaire d'accélérer le renouvellement des réseaux puisque le rythme actuel ne permet pas d'atteindre un taux de renouvellement de 1% par an, taux fixé dans le cadre du transfert de compétences (pour mémoire le taux moyen national oscille entre 0,6-0,7%).</p> <p>En moyenne, ce taux de renouvellement est de 0,3% pour l'ensemble des services de la CIREST.</p> <p>Au niveau des PPI communales, de nombreux renouvellements de réseaux ont été identifiés afin de répondre à cet enjeu.</p>	Collectivité	Rendement	Bras Panon	83%	La Plaine des Palmistes	67%	Saint André	55%	Saint Benoît	47%	Sainte Rose	30%	Salazie	44%
Collectivité	Rendement														
Bras Panon	83%														
La Plaine des Palmistes	67%														
Saint André	55%														
Saint Benoît	47%														
Sainte Rose	30%														
Salazie	44%														

Un plan d'action est donc indispensable à l'échelle de la CIREST afin de parvenir à l'objectif réglementaire de rendement.

Le plan d'action intégrera dans un premier temps une meilleure connaissance du réseau : grâce au Schéma Directeur AEP, le plan des réseaux sera mis à jour et l'inventaire des réseaux (date de pose, matériaux et diamètre) complété et si nécessaire des dispositifs généraux de mesure supplémentaires seront installés.

La mise en place de mesures de gestion est ensuite indispensable pour atteindre les objectifs : recherche de fuites, interventions, réparations, renouvellement de canalisations...

Un objectif minimal de renouvellement du réseau fixé entre 1% et 1,5% par an est en général préconisé, ce qui représentait environ 8,7 km par an à l'échelle de la CIREST, soit une enveloppe d'un ordre de grandeur de 3 500 000 € par an.

Pour la période du contrat, les travaux déjà engagés permettront de renouveler 2,6% du réseau sur 3 ans, soit 0,9% par an.

Activités	Effets attendus	Moyens humains et matériels	Détails de mise en œuvre
Mise en place de sectorisation	Meilleure connaissance et pérennisation	Identifié dans l'action « Connaître son patrimoine »	2020
Installation de réducteurs de pression	Diminution des contraintes sur réseau	75 000 €	2020
Renouvellement des compteurs individuels	Meilleure connaissance	274 000 €	2020-2022
Recherche de fuites	Amélioration rendement	155 848 €	2020-2022
Renouvellement de réseaux (22,7 km)	Amélioration rendement	8 770 472 €	2020-2022
Renseigner le taux de desserte	Amélioration de connaissance	0,03 ETP	2020
Extension de réseaux (1,4 km)	Amélioration de la desserte	652 235 €	2020

Référence au Programme et Partenaires	CONTRAT DE PROGRES ARS – DEAL - OFFICE DE L'EAU - Comité de l'Eau et de la Biodiversité - REGION REUNION + Communes - Banque des Territoires - AFB																																																														
Coût prévisionnel	Coût Total : 9 927 555 € Renouvellement de Canalisations 4 274 000 € prévus sur 2020-2022, dont 1 400 000 € sur 2022 (action 9 du Contrat de progrès)																																																														
Plan de financement	recettes propres, subventions, emprunts ; AFD – BDT – OER – AFB – REGION FEDER																																																														
Calendrier	2022-2023																																																														
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de fuite des réseaux du territoire																																																														
	<ul style="list-style-type: none"> INDICATEURS STRUCTURELS (SU : INDICATEUR UNIQUE, SP : INDICATEUR AVEC SUIVI) <table border="1"> <thead> <tr> <th>pa</th> <th>Ty</th> <th>Indicateurs</th> <th>Prio rité</th> <th>Délais de mise en œuvre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>U</td> <td>S</td> <td>Mise en place de stabilisateurs de pression</td> <td>1</td> <td>A la fin du présent contrat</td> </tr> <tr> <td>U</td> <td>S</td> <td>Mise en place de compteurs</td> <td>1</td> <td>A la fin du présent contrat</td> </tr> <tr> <td>U</td> <td>S</td> <td>Réalisation d'une campagne de recherche de fuites sur les réseaux en régie</td> <td>1</td> <td>Sur la durée du présent Contrat</td> </tr> <tr> <td>U</td> <td>S</td> <td>Objectif de renouvellement (2,6% sur 3 ans)</td> <td>1</td> <td>A la fin du présent contrat</td> </tr> <tr> <td>P</td> <td>S</td> <td>Mise à jour des taux de desserte</td> <td>1</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td>U</td> <td>S</td> <td>Réception des travaux d'extension</td> <td>1</td> <td>Sur durée du Contrat</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> INDICATEURS DE PERFORMANCE <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de performance</th> <th>Priorité</th> <th>Obj 2020</th> <th>Obj 2021</th> <th>Obj 2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rendement</td> <td>1</td> <td>55%</td> <td>56%</td> <td>57%</td> </tr> <tr> <td>ILP</td> <td>1</td> <td>30 m³/j/km</td> <td>29 m³/j/km</td> <td>28 m³/j/km</td> </tr> <tr> <td>Flabilisation des taux de desserte</td> <td>1</td> <td>État des lieux et production du taux</td> <td>Product ion du taux</td> <td>Product ion du taux</td> </tr> <tr> <td>Taux de renouvellement des réseaux</td> <td>1</td> <td>1%</td> <td>1%</td> <td>1%</td> </tr> </tbody> </table>				pa	Ty	Indicateurs	Prio rité	Délais de mise en œuvre	U	S	Mise en place de stabilisateurs de pression	1	A la fin du présent contrat	U	S	Mise en place de compteurs	1	A la fin du présent contrat	U	S	Réalisation d'une campagne de recherche de fuites sur les réseaux en régie	1	Sur la durée du présent Contrat	U	S	Objectif de renouvellement (2,6% sur 3 ans)	1	A la fin du présent contrat	P	S	Mise à jour des taux de desserte	1	2020	U	S	Réception des travaux d'extension	1	Sur durée du Contrat	Indicateurs de performance	Priorité	Obj 2020	Obj 2021	Obj 2022	Rendement	1	55%	56%	57%	ILP	1	30 m ³ /j/km	29 m ³ /j/km	28 m ³ /j/km	Flabilisation des taux de desserte	1	État des lieux et production du taux	Product ion du taux	Product ion du taux	Taux de renouvellement des réseaux	1	1%	1%
pa	Ty	Indicateurs	Prio rité	Délais de mise en œuvre																																																											
U	S	Mise en place de stabilisateurs de pression	1	A la fin du présent contrat																																																											
U	S	Mise en place de compteurs	1	A la fin du présent contrat																																																											
U	S	Réalisation d'une campagne de recherche de fuites sur les réseaux en régie	1	Sur la durée du présent Contrat																																																											
U	S	Objectif de renouvellement (2,6% sur 3 ans)	1	A la fin du présent contrat																																																											
P	S	Mise à jour des taux de desserte	1	2020																																																											
U	S	Réception des travaux d'extension	1	Sur durée du Contrat																																																											
Indicateurs de performance	Priorité	Obj 2020	Obj 2021	Obj 2022																																																											
Rendement	1	55%	56%	57%																																																											
ILP	1	30 m ³ /j/km	29 m ³ /j/km	28 m ³ /j/km																																																											
Flabilisation des taux de desserte	1	État des lieux et production du taux	Product ion du taux	Product ion du taux																																																											
Taux de renouvellement des réseaux	1	1%	1%	1%																																																											

**Sensibilisation population sur l'eau de façon générale
 (économie, pollution, rareté, coût...)**

CRTE CIREST

Orientation stratégique n°3	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique 9 : Ressources en eau Fiche action : 2.9.3
Maître d'ouvrage	CIREST

Description de l'action

Dans un contexte de transfert de compétences, d'un taux élevé d'impayés, de la mise œuvre de grandes opérations d'investissement et d'une probable évolution des tarifs des services d'Eau potable et d'Assainissement, du réchauffement climatique et de la rareté progressive ou saisonnière de l'accès à l'eau et à une eau de qualité il est important d'informer les usagers sur les enjeux et les conséquences des évolutions du secteur.

Au-delà de la politique de communication générale sur la politique de l'eau dont la Collectivité est garante et qui porte notamment sur l'organisation du service public de l'eau, sur le bon usage de l'eau, sur son prix et sur sa qualité, la Collectivité doit également mettre en œuvre une politique de communication plus ciblée et en assurer le financement.

Cette communication doit notamment être destinée à apporter aux abonnés et usagers du service toutes les informations qu'ils peuvent attendre sur l'organisation du service, sur les démarches à accomplir pour souscrire, modifier ou résilier un abonnement, sur le prix et la qualité de l'eau, sur la réalisation de travaux et, d'une façon générale sur leurs droits et obligations.

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

Activités	Effets attendus	Moyens humains, matériels et financiers	Délais de mise en œuvre
Communication sur le transfert de compétences et le contrat de progrès	Meilleure compréhension des usagers		Sur la durée du Contrat de Progrès
Communication sur la gestion de l'eau sur l'île de la Réunion et sensibilisation à la réduction des consommations d'eau potable	Meilleure compréhension des usagers	0,2 ETP + 50 000 €	Sur la durée du Contrat de Progrès

	Production d'indicateurs	Améliorer la transparence sur la qualité du service	0,05 ETP – Direction de l'Eau	Sur la durée du Contrat de Progrès	
Référence au Programme et Partenaires	CONTRAT DE PROGRES ARS – DEAL - OFFICE DE L'EAU - Déléataires				
Coût prévisionnel	Coût Total : 50 000 €				
Plan de financement	recettes propres, subventions ?				
Calendrier	2022-2023				
Indicateurs d'évaluation proposés	INDICATEURS STRUCTURELS (SU : INDICATEUR UNIQUE, SP : INDICATEUR AVEC SUIVI)				
	Type	Indicateurs	Priorité	Délais de mise en œuvre	
	SU	Organisation de réunions publiques sur le transfert de compétences et les droits et obligations des usagers	1	Sur la durée du Contrat de Progrès	
	SU	Réalisation d'outils de communication à destination des usagers sur la gestion des services, les mesures sociales existantes dans le domaine de l'eau	1	Sur la durée du Contrat de Progrès	
	SP	Diffusion des RPQS, des analyses qualité de l'ARS et des modalités de souscriptions aux services AEP, AC et ANC	2	Sur la durée du Contrat de Progrès	
	SP	Mise à jour de la base de données SISPEA	2	Sur la durée du Contrat de Progrès	
	INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE :				
	Indicateurs de performance	Priorité	Obj 2020	Obj 2021	Obj 2022
	Organisation de réunions publiques	2	10	5	0
	Diffusion de support de communication	2	Diffusion à 100% des abonnés	Diffusion à 100% des abonnés	Diffusion à 100% des abonnés



**Mise en place de stratégies en matière d'assainissement et
d'eau Potable la réalisation de Schémas directeurs
intercommunaux (SDAEP et SDAEU)**

CRTE CIREST

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°6	Thématique 9 : Ressources en eau Fiche action : 2.9.4
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Constat : pour les services d'eau potable, l'indice de connaissance des réseaux est en moyenne de 100/120, sans les données de la commune de Sainte Rose. A noter que le minimum accepté est fixé à 40/120 selon la loi Grenelle. Cette note traduit une bonne connaissance du réseau AEP et permet d'atteindre les objectifs attendus. Pour autant, certains points restent à améliorer pour atteindre une connaissance optimale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise à jour du SIG permettra d'améliorer l'indice au niveau des communes : - Linéaire de réseau eau potable avec diamètre/matériau renseigné (sur 15 points) - Linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné (sur 15 points) - Localisation des branchements des réseaux (sur 10 points) - La mise en place de procédure et de personnel dédié permettra également d'améliorer l'indice avec l'existence et la mise en œuvre : - D'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (sur 5 points) - D'un plan pluriannuel de renouvellement (sur 10 points) <p>Sachant que pour les autres indicateurs, la notation est au maximum pour l'ensemble des communes, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale pourrait atteindre 120/120 si la notation des indicateurs cités précédemment atteint le maximum.</p> <p>Pour les services d'assainissement collectif, l'indice de connaissance est en moyenne de 52,75/120 (voir diagnostic technique). Sachant que pour les autres indicateurs, la notation est au maximum pour l'ensemble des communes, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale pourrait atteindre 120/120 si la notation atteints le maximum pour les mêmes indicateurs listés précédemment pour l'eau potable.</p> <p>Il sera intégré spécifiquement au schéma directeur assainissement le zonage des services (identification des non raccordés-raccordables), l'identification des ANC de plus de 50 EH,</p>

une réflexion sur la gestion des sous-produits d'épuration, une réflexion sur la faisabilité et l'opportunité de réutilisation des eaux usées traitées.

La connaissance du patrimoine est essentielle pour une gestion pérenne du réseau et des ouvrages des services d'eau potable et d'assainissement. Elle permet de suivre l'état des infrastructures et planifier leur renouvellement ainsi que le développement des réseaux. Pour les exploitants des réseaux, l'amélioration de la connaissance patrimoniale des réseaux est un facteur conditionnant la qualité du service rendu aux usagers.

Plusieurs schémas directeurs existent sur le territoire : Eau potable, Assainissement collectif et non-collectif. La mise à jour de ces schémas directeurs permettra d'améliorer la connaissance du patrimoine et de définir une nouvelle stratégie d'investissement harmonisée à l'échelle de la CIREST.

Les services d'Assainissement non collectif n'ont pas tous finalisé leur diagnostic initial. Cette situation n'est également pas compatible avec les enjeux réglementaires, environnementaux, sanitaires et financiers des services ANC du territoire.

Améliorer la connaissance de son patrimoine :

Activités	Effets attendus	Moyens humains, financiers
Élaboration SDAEP et SDAEU	Meilleure connaissance et gestion du patrimoine Planification et priorisation des projets en fonction des priorités	1 200 000 €
Mise en place d'un outil de planification	Meilleure connaissance et gestion du patrimoine	60 000 €
Travaux et actions pour améliorer et maintenir le patrimoine (mise en place de débitmètres, mise en place de procédures, etc.)	Meilleure connaissance et pérennisation	70 000 € + 0,5 ETP
Finalisation du diagnostic initial ANC	Meilleure connaissance et gestion du patrimoine	1 040 991 €

Référence
Programme -
Partenaires

CONTRAT DE PROGRES – SAGE Est - SDAGE
DEAL - OFFICE DE L'EAU

Coût prévisionne
l

Coût Total : 980 000 € 2022-2023

Plan de financement	Subv AFD - OFB - Office de l'Eau Reunion (OER)			
Calendrier	2022-2023			
Indicateurs d'évaluation proposés	INDICATEURS STRUCTURELS (SU : INDICATEUR UNIQUE, SP : INDICATEUR AVEC SUIVI)			
	Type	Indicateurs	Priorité	Délais de mise en œuvre/Contrat de Progrès
	SU	Production d'un schéma directeur Eau potable pour les communes membres de la CIREST	1	24 mois après la signature
	SU	Production d'un schéma directeur Assainissement pour les communes membres de la CIREST	1	24 mois après la signature
	SP	Mise en place d'un outil de planification	1	12 mois après la signature
	SP	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux, du suivi des indicateurs SISPEA	1	12 mois après la signature
	SU	Réception des travaux de sectorisation identifiés dans le présent contrat	1	A la fin du présent contrat
	SP	87 % du diagnostic initial ANC réalisé	2	24 mois après signature

INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE :

Indicateurs de performance	Priorité	Obj 2020	Obj 2021	Obj 2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale pour AEP	1	100/120	100/120	110/120
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale pour EU	1	83/120	100/120	110/120
Réalisation du diagnostic initial	2	60%	73%	87%

**Améliorer les réseaux d'assainissement autour des unités de
traitement (STEP)**
CRTE CIREST

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique : Ressources en eau Fiche action : 2.9.5
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Constat : Les surcharges hydrauliques reçues par la STEP de Saint André ont amené la commune à lancer un marché d'extension afin de revenir à des paramètres de fonctionnement optimaux. En parallèle, des travaux de modernisation des ouvrages et des équipements ont été identifiés sur l'ensemble des réseaux d'assainissement collectif.</p> <p>Sur l'ensemble du réseau, des points réglementaires de mesure de type A1 (mesure de la DBO5), doivent être installés pour répondre à la réglementation en vigueur. De plus, le suivi des RSDE (rejet de substances dangereuses dans l'eau) est obligatoire à partir du 30 juin 2019. Ce suivi devra être mis en place puisque des écoulements d'effluents en milieu naturel ont été identifiés.</p> <p>Un objectif minimal de renouvellement du réseau de à 0,7% a été fixé dans le cadre de l'étude de transfert de compétences, ce qui représenterait environ 1,4 km par an à l'échelle de la CIREST, soit environ 840 000 € par an (valeur donnée à titre indicatif). Pour la période du Contrat de Progrès, les travaux déjà engagés permettront de renouveler 5,9% du réseau sur 3 ans, soit 2% par an.</p> <p>Les actions identifiées portent, d'une part, sur l'amélioration des capacités de traitement de la STEP de Saint André qui doit faire l'objet de travaux d'extension. D'autre part, un niveau de service optimal ne peut être atteint sans la mise en conformité des installations existantes. Obligation réglementaire, le contrôle des rejets dans le milieu naturel est un sujet technique et complexe dont la mise en œuvre a pris du retard. Une fois mis en place, ce suivi et ce contrôle offrent pourtant de nombreux services à la collectivité. Ils peuvent lui permettre de faire des économies non négligeables en optimisant le fonctionnement de son réseau et en lui permettant de cibler ses interventions.</p> <p>Cette surveillance constitue une opportunité pour les maîtres d'ouvrage. Elle permet aux collectivités de mieux connaître le fonctionnement des systèmes d'assainissement et d'intervenir plus rapidement dès qu'un dysfonctionnement est constaté, d'optimiser les investissements à réaliser pour lutter contre la pollution par temps de pluie et d'enrichir leur connaissance patrimoniale pour l'établissement du diagnostic périodique ou permanent de leur système d'assainissement.</p>

C'est aussi un outil précieux pour évaluer l'impact des politiques de réduction des déversements par temps de pluie, notamment liées aux choix d'aménagements urbains, par exemple la gestion intégrée des eaux pluviales pour diminuer les flux rejetés et réaliser des économies de fonctionnement.
La collectivité a donc beaucoup à y gagner d'autant que l'investissement initial doit être relativisé au regard des travaux à engager pour résorber ces pressions sur le milieu naturel.

Parallèlement à ces actions, l'effort doit se faire sur les réseaux de collecte et de transfert, ce qui permettra de limiter des rejets et améliorant par la même occasion la qualité du milieu naturel superficiel et souterrain. Le renouvellement et la réhabilitation des réseaux fait partie des actions importantes pour garantir le fonctionnement de l'assainissement collectif. Un programme de renouvellement devra être mis en place. Celui-ci priorisera les secteurs et tronçons les plus anciens, avec pour objectif la diminution des venues d'eaux parasites arrivant aux postes de refoulement et aux stations de traitement.

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes:

Activités	Effets attendus	Moyens humains et matériels	Délais de mise en œuvre
Travaux d'extension pour traitement	Adapter le traitement au besoin	10 500 000 €	2021-2022
Mise en place de mesures des trop-pleins A1 et A2	Caractériser les déversements	714 000 €	2022
Mise en place suivi RSDE	Caractériser les rejets	50 000 €	2022
Suppression des rejets au milieu naturel	Respecter la réglementation	150 000 €	2022
Renouvellement de réseaux (11,5 km)	Diminution des intrusions et extrusions – pérennisation des ouvrages	3 947 400 €	2021-2025
Travaux de modernisation les installations existantes	Maintien et amélioration des conditions de collecte et de traitement	530 000 €	2021-2025

Référence
Programme -
Partenaires

CONTRAT DE PROGRES – SAGE Est - SDAGE
DEAL - OFFICE DE L'EAU - REGION

Coût prévisionnel	Coût Total : 15 891 400 € 9 824 400 € pour 2022-2023			
Plan de financement	recettes propres, subventions, OER REGION FEDER AFB			
Calendrier	emprunts AFD, BDT 2022-2023			
Indicateurs d'évaluation proposés	Part des installations de traitements des eaux usées non compatibles avec les Normes Européenne INDICATEURS STRUCTURELS (SU : INDICATEUR UNIQUE, SP : INDICATEUR AVEC SUIVI)			
	Type	Indicateurs	Priorité	Délais de mise en œuvre
	SU	Réception des travaux d'extension	1	36 mois après la signature
	SP	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	1	Conforme à l'arrêté
	SP	Réalisation de mesures RSDE sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par les arrêtés d'autorisation	1	12 mois après signature
	SU	Réception des travaux de renouvellement	1	36 mois après la signature
	SU	Réception des travaux de modernisation	1	36 mois après la signature

• **INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Indicateurs de performance	Priorité	Obj 2020	Obj 2021	Obj 2022
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	1	50/120	70/120	80/120
Nombre de déversement	1	État des lieux	-	-

Indicateurs de performance	Priorité	Obj 2020	Obj 2021	Obj 2022
Taux moyen de renouvellement	1	0,7%	0,7%	0,7%



Réhabiliter et mettre aux normes les filières de gestion des boues et des matières de vidanges CRTE CIREST

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique :Ressources en eau Fiche action : 2.9.6
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>La filière d'évacuation des boues au niveau du territoire de la CIREST n'est pas conforme : le centre de valorisation pour le compostage utilisé n'est pas autorisé. Il s'agira pour la CIREST soit d'inciter l'entreprise en charge du compostage à demander son autorisation soit de trouver un autre moyen de valorisation.</p> <p>La réception des matières de vidange n'est pas fonctionnelle sur l'ensemble des STEP ce qui entraîne des rejets directs au milieu ou l'utilisation d'autres centres de traitement hors territoire CIREST.</p> <p>Les résultats des contrôles ne révèlent pas de problème particulier de traitement des eaux usées par les stations d'épuration par boue activée mais leur fonctionnement ne semble pas optimisé. La quantité des boues issues des ouvrages d'épuration par rapport à la quantité théorique est inférieure à la valeur préconisée (85% du théorique) pour garantir de bonnes performances épuratoires : 54% pour Bras Panon, 60% pour Saint André, 30% pour Saint Benoit et 36% pour Sainte Rose.</p> <p>Il est donc nécessaire d'étudier la méthode de calcul des boues produites plus précisément, de vérifier les analyses de boues en sortie et les mesures réalisées...</p> <p>Une entreprise privée gère l'évacuation des boues des STEP de Sainte Rose, Saint André et Saint Benoît pour le compostage des boues. Pour autant, cette entreprise n'est pas autorisée par les services de l'État : la CIREST doit donc mettre en conformité cette une filière. Pour cela, une étude de la faisabilité sera engagée.</p> <p>Il faut noter qu'à ce jour, les installations territoire ne sont pas en capacité de réceptionner les matières de vidange, sauf sur la STEP de Saint Benoît où le système a été rendu fonctionnel en 2019.</p> <p>La STEP de Saint Benoît possède une aire de dépotage de 20 m³. Si on considère qu'un camion contient 8 m³, la CIREST est capable de traiter 2,5 camions par jour, ce qui représente environ 5 cuves, soit 1 825 cuves par an. Le nombre d'installations a été estimé à 28 700 cuves. Avec une vidange tous les 5 ans, ce volume est suffisant pour traiter les installations recensées (30%).</p>

Quand l'intégralité des aires de dépotage seront en fonctionnement, la capacité de réception sera de 196 m³ par jour. La CIREST sera capable de traiter toutes les installations d'assainissement non collectif présentes sur son territoire.

En conclusion, pour mettre en conformité la filière des matières de vidange, la CIREST devra effectuer les travaux nécessaires et mettre en place des procédures adaptées pour faciliter l'accueil des vidangeurs sur leurs sites.

Sur le territoire de la CIREST, les filières de traitement des boues de station d'épuration et les matières de vidange ne sont pas adaptées et ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur. La valorisation de ces sous-produits du traitement des eaux usées revêt un enjeu environnemental, sanitaire et réglementaire.

La Collectivité s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes:

Activités	Effets attendus	Moyens humains et matériels	Délais de mise en œuvre
Étude sur les possibilités de mise aux normes de la filière de valorisation des boues	Mises aux normes	20 000 €	2021
Travaux pour réhabiliter le traitement des matières de vidange	Amélioration du traitement	110 000 €	2023
Mise en place de procédures pour accueil vidangeurs	Accueil plus efficace	0,05 ETP	2022

Référence	CONTRAT DE PROGRES – SAGE Est - SDAGE		
Programme - Partenaires	DEAL - OFFICE DE L'EAU - REGION		
Coût prévisionnel	Coût Total : 110 000 € pour 2022-2023		
Plan de financement	recettes propres, subventions, OER REGION FEDER AFB		
Calendrier	2022-2023		
Indicateurs d'évaluation proposés	Part des installations de traitements des eaux usées non compatibles avec les Normes Européenne INDICATEURS STRUCTURELS (SU : INDICATEUR UNIQUE, SP : INDICATEUR AVEC SUIVI)		
	Type	Indicateurs	Priorité Délais de mise en œuvre

	SU	Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise aux normes de la filière de valorisation des boues	1	24 mois après signature
	SU	Réception des travaux	1	48 mois après la signature
	SU	Mise en place de procédures pour l'accueil des vidangeurs	1	36 mois après signature

- **INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Indicateurs de performance	Priorité	Obj 2020	Obj 2021	Obj 2022
Étude réalisée sur les possibilités de mise aux normes de la filière des boues	1	-	Réalisé	-
Capacité d'accueil des MDV	1	100%	100%	100%



Optimiser la Facturation et le Recouvrement des factures d'Eau

CRTE 2022

Orientation stratégique 4	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré		
Action n°	Thématique 9 : Ressources en eau Fiche action : 2.9.7		
Maître d'ouvrage	CIREST		
Description de l'action	<p>En 2017 et pour l'eau potable, la moyenne nationale est de 2,55% et les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente sont de 3,55% pour Bras Panon, 6,13% pour Saint André, 4,01% pour Saint Benoit et 4% pour Salazie (non communiqué pour les autres services). A noter que la moyenne pondérée pour les services réunionnais est de 4,97 % en 2017.</p> <p>Pour les services d'assainissement collectif, le recouvrement des factures est également problématique avec des taux d'impayés sur les factures des années précédentes de 9,38% pour Saint André et 11,02 % pour Saint Benoit (non communiqué pour les autres services). Pour rappel, la moyenne nationale est de 2,63% (la moyenne réunionnaise est indisponible à la date de rédaction du présent Contrat de Progrès).</p> <p>Pour l'année 2019, les premières informations transmises par les exploitants de Saint André et de Saint Benoit indiquent une dégradation de la situation avec une augmentation des taux d'impayés (supérieurs à 7%).</p> <p>Le territoire de la CIREST est donc face à une problématique importante du recouvrement des factures. Pour y répondre, il est nécessaire de comprendre les causes de ces impayés pour apporter une réponse appropriée et efficace. L'indicateur utilisé (taux d'impayés sur les factures des années précédentes) permet de constater une anomalie mais n'apporte pas d'information sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le profil des mauvais payeurs (situation socio-professionnelle, compréhension des enjeux du service public, les pratiques liées à l'utilisation de l'eau potable et de l'assainissement) ; • Le suivi précis du recouvrement des factures : identification précise des mauvais payeurs, les délais des impayés, la récurrence de mauvais paiements par les abonnés... <p>Le taux d'impayé sur les factures de l'année précédente est relativement élevé pour les services de la CIREST comparé à la moyenne nationale. Malgré la loi Brottes (interdiction de couper l'eau aux mauvais payeurs), des leviers doivent être identifiés pour augmenter le taux de recouvrement des factures des services d'eau potable et d'assainissement et ainsi améliorer la santé financière des services de la CIREST.</p>		
	Activités	Effets attendus	Moyens humains, matériels et financiers
			Délais de mise en œuvre

	Élargir l'assiette de facturation	Augmentation des recettes d'exploitation	Inclus dans les 2 ETP de suivi d'exploitation (action 1)	Sur la durée du Contrat de Progrès
	Maitriser le recouvrement des factures	Réduire le montant des impayés et des créances irrécouvrables		
Référence au Programme et Partenaires	CONTRAT DE PROGRES ARS – DEAL - OFFICE DE L'EAU - Délégataires			
Coût prévisionnel	Coût Total : 60 000 €			
Plan de financement	recettes propres, subventions			
Calendrier	2022-2023			
Indicateurs d'évaluation proposés	INDICATEURS STRUCTURELS (SU : INDICATEUR UNIQUE, SP : INDICATEUR AVEC SUIVI)			
	Type	Indicateurs	Priorité	Délais
	SU	Réalisation d'une campagne d'identification d'abonnés facturables (raccordables, non raccordés) au titre du service d'assainissement collectif afin de définir le taux de raccordement.	1	Signature + 12 mois
	SP	Suivi annuel du nombre et du montant des retards de paiements pour les services d'eau potable et d'assainissement	1	Sur la durée du Contrat de Progrès
	SP	Suivi annuel des créances irrécouvrables pour chaque facturation d'eau potable et d'assainissement : à voir avec les délégataires pour en définir les modalités	1	Sur la durée du Contrat de Progrès
	SU	Compréhension des causes des impayés et mise en œuvre d'une étude tarifaire	2	2021
	SU	Mettre place un partenariat avec les CCAS communaux pour une meilleure gestion et un accompagnement au recouvrement (information des usagers sur les aides sociales)	2	Sur la durée du Contrat de Progrès
	SU	Information sur les aides sociales du service de l'eau et d'assainissement	1	12 mois après signature

INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE :

Indicateurs de performance	Priorité	Obj 2020	Obj 2021	Obj 2022
Taux d'impayés pour les services Eau potable	1	≤6,5%	≤6,5%	≤6,5%
Taux d'impayés pour les services Assainissement	1	≤6,5%	≤6,5%	≤6,5%
Connaitre le taux de raccordement AC (nombre de non raccordés - raccordables)	1	100%	100%	100%
Mise en œuvre d'une étude tarifaire	1	-	Réalisé	-
Mise en place d'un partenariat avec le Fonds de Solidarité Logement et les CCAS	1	-	Réalisé	Réalisé

Adapter les Pratiques et l'Organisation des services de l'Eau et de l'Assainissement (DEAG) au Changement Climatique
CRTE 2022

Orientation stratégique 2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique 9 : ressources en Eau Fiche action 2.9.8
Maître d'ouvrage	CIREST

Description de l'action : Le territoire de la CIREST a besoin de mettre en place des systèmes d'alerte et de gestion des crises tout en diminuant son empreinte carbone en réduisant la consommation énergétique des systèmes d'eau potable et d'assainissement.

L'objectif est de pouvoir, malgré les risques environnementaux, assurer la protection des ouvrages et une certaine continuité de service (par exemple : poursuivre la production et la distribution d'eau potable en cas de rupture des canalisations de transfert et de distribution). En particulier, les systèmes de télégestion devront être revus pour permettre la mise en œuvre des différents scénarios de gestion de crise.

Après la mise en services des nouvelles unités de production d'eau potable notamment, le suivi des consommations d'énergie (électricité et hydrocarbures) devra permettre d'évaluer les économies possibles sans compromettre la durabilité des équipements et la qualité du service.

Activités	Effets attendus	Moyens humains, matériels et financiers	Délais de mise en œuvre
Gestion des aléas climatiques	Meilleure résilience des services face aux aléas	Inclus dans les 2 ETP du suivi de l'exploitation	Sur la durée du Contrat de Progrès
Développement durable des services	Réduction de l'empreinte carbone des services d'eau potable et d'assainissement et valorisation des eaux usées		

Référence au Programme et Partenaires : CONTRAT DE PROGRES PCAET CITERGIE
 ADEME - AFD

Coût prévisionnel	Coût Total : 90 000 €
Plan de financement	recettes propres, subventions ADEME CEE
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation énergétique finale totale INDICATEURS STRUCTURELS (SU : INDICATEUR UNIQUE, SP : INDICATEUR AVEC SUIVI)

Type	Indicateurs	Priorité	Délais de mise en œuvre
SU	Conception d'un système de gestion de crise	1	12 mois après la signature
SU	Mise en place d'un système de gestion des crises « poursuite des services en mode dégradé »	1	Sur la durée du Contrat
SU	Suivi des consommations d'eau et d'énergie	1	Sur la durée du Contrat de Progrès
SP	Production d'un plan d'action de réduction des dépenses énergétiques	1	Sur la durée du Contrat de Progrès

INDICATEUR(S) DE PERFORMANCE :

Indicateurs de performance	Priorité	Obj 2020	Obj 2021	Obj 2022
Conception d'un système d'alerte	1	Étude lancée	Un système est défini	-
Un système d'alerte est fonctionnel	2	-	-	Système fonctionnel
Rapport de suivi des consommations d'eau et d'énergie	1	Réalisé	Réalisé	Réalisé
Définition d'un plan d'action de réduction des dépenses énergétiques	2	-	-	Réalisation



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Définition et Surveillance des systèmes d'endiguement sur le Territoire de la CIREST

CRTE 2022

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique : Risques Fiche action 2.10.1
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p><u>Ddéfinition des systèmes d'endiguements sur le territoire de la CIREST et leur régularisation administrative</u></p> <p>Suite au transfert des ouvrages de protection existants sur le territoire et aux évolutions règlementaires, la CIREST doit définir sa stratégie de protection des populations en accord avec le décret digues de 2015. Pour cela, une mission de définition de ces systèmes d'endiguement devra débuter au premier trimestre 2022. Celle-ci viendra compléter la régularisation de la digue de la Rivière des Marsouins initiée en 2021 et devant s'achever en Février 2022.</p> <p>Cette mission vise l'atteinte des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un renforcement de la connaissance des ouvrages, un état des lieux des possibilités d'accès et de l'occupation des servitudes ; - Des missions de diagnostic sur les ouvrages (Visite Technique Approfondie) pour disposer d'un état des ouvrages et travaux éventuels à réaliser ; - Une analyse d'opportunité pour les systèmes d'endiguements à envisager via le croisement des enjeux, les analyses couts bénéfices... ; - La définition d'études spécifiques complémentaires et mission de maitrise d'œuvre de travaux potentiellement à engager ; - La réalisation des dossiers de régularisation des systèmes d'endiguements définis jusqu'à l'autorisation d'exploitation finale ; <p>Cette mission concernera l'ensemble des ouvrages de protection contre les inondations présentes sur le territoire de la CIREST (hors digue de la Rivière des Marsouins, du Bras Mussard et de la Rivière des Roches). D'autre part, la régularisation des ouvrages de la digue de la Rivière des Marsouins a mis en lumière la nécessité de menus travaux s'élevant aux alentours de 15 000 €. Cette mission globale de définition et régularisation des systèmes d'endiguement de la CIREST est évaluée à 300 000 € dont 115 000 € sur l'année 2022.</p>

Référence au Programme et Partenaires	PCAET DEAL FPRNM
Coût prévisionnel	115 000 € pour 2022 (cout total 300 000 €)
Plan de financement	40 % EED et Modélisations hydrauliques (80% des 50% des montants contractualisés associés aux modélisations hydrauliques et études de danger)
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Population située dans une zone à risques naturels Mesures de prévention mises en place par la CIREST



Etude Globale de gestion du bassin versant de la Rivière du Mât CRTE 2022

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique 10 Risques Fiche action : 2.10.2
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>La CIREST a engagé au second semestre 2021 une étude de diagnostic et d'orientation de gestion (dite Etude globale) sur le bassin versant de la Rivière du Mât, qui permettra de mettre en œuvre une gestion adaptée à l'échelle du bassin versant et de disposer d'éléments de réponses aux problématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des milieux aquatiques, - Ressources en eaux et usages, - Sensibilité au risque inondation et érosion des berges. <p>Pour mener à bien cette étude, la collectivité s'est adjoint le concours du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et du Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement dans le cadre d'une convention de recherche et développement partagés.</p> <p>La première des sept phases de cette étude porte sur la réalisation d'un état des lieux exhaustif et doit s'achever au cours du second semestre 2022</p> <p>Les volumes financiers sont ainsi les suivants pour l'année 2022 représentent un total de 234 000 €</p>
Référence au Programme et Partenaires	PCAET – SAGE/SDAGE - DCE CEREMA BRGM
Coût prévisionnel	Coût Global : 982 028 € Pour 2022 234 000 € (Etude globale : 225 265 € & AMO Etude globale : 8 600 €)
Plan de financement	FEDER (70 % volet biodiversité, 80 % volet inondations : 520 000 €) OFB (30 % volet Biodiversité : 120 000 €) AFD à hauteur de 140 000 €
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Population située dans une zone à risques naturels Part des nappes d'eau en bon état écologique



Aménagement et actions de réduction de vulnérabilité des Territoires à Risques d'Inondations (TRI) Saint- André/Sainte-Suzanne – Etudes de Définition

CRTE 2022

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique 10 : Risques Fiche action 2.10.3
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Cette action consiste dans le cadre de la fiche action 5.1 du PAPI saint André Sainte Suzanne à actualiser l'étude hydraulique sur les cours d'eau de la Ravine Sèche et de la Grande Rivière Saint Jean pour définir les aménagements et protection nécessaires pour la préservation des zones aux abords de ces cours d'eau des inondations.</p> <p>Cette action a été lancée en 2018 par les communes de Saint-André et Sainte-Suzanne dans le cadre de la convention et s'est poursuivie par la CIREST sur les années 2019, 2020 et 2021 avec un objectif de finalisation de l'étude.</p> <p>Afin d'atteindre l'objectif attendu, à savoir la constitution d'un dossier « PAPI Travaux » pouvant être labellisé en Commission Mixte Inondation (CMI), des volets d'études restent à réaliser : analyse foncière, étude agricole, dialogue public et concertations, mise en œuvre de modalités de gouvernance partagée entre les collectivités, ...</p>
Référence au Programme et Partenaires	PCAET – PAPI – SAGE EST CINOR
Coût prévisionnel	Coût Global des études : 300 000 € Pour 2022 : 50 000 €
Plan de financement	CINOR 25 % CIREST 75 %
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation d'un CCTP pour le lancement de la consultation Livrabable de l'étude

Régulation et Réhabilitation des digues et protection contre les crues CRTE 2022

Orientation stratégique n°2	S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
Action n°	Thématique 10 : Risques Fiche action 2.10.4
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Sous actions :</p> <p><u>Etudes et travaux de remise en état des ouvrages existants notamment pour les ouvrages de l'ilet coco, la Rivière des Roches et ouvrages le nécessitant suite aux diagnostics effectués</u></p> <p>Dans le cadre de l'état des lieux de la mission de transfert de compétence GEMAPI et des visites sur site en 2018 et 2019, plusieurs sites ont fait l'objet de constatations de désordres avérés notamment le site de l'ilet coco et la digue de la Rivière des Roches.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des études ont été réalisées en 2019 pour la réhabilitation de l'ouvrage de l'ilet Coco et les travaux et suivi de maîtrise d'œuvre issus de ces études sont estimés à 280 000 € (y.c. suivi MOE et part CSPS). • La réhabilitation de la digue de la Rivière des Roches va nécessiter une régularisation dans la même temporalité que les études de maîtrise d'œuvre pour la définition des travaux à mener. Ces missions sont prévues pour démarrage au second trimestre de l'année 2022 pour un montant total à hauteur de 850 000 € intégrant la réalisation des études en 2022 pour 100 000 €. <p>Ces deux opérations bénéficient aujourd'hui de financement via la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux pour une participation du DETR à hauteur de 276 000 € sur la globalité des opérations. L'opération de réhabilitation du merlon de l'ilet coco inscrite dans le PAPI de Saint Benoit est éligible au POE FEDER via la fiche PGRI 8.03 à hauteur de 80 % de l'enveloppe globale.</p> <p><u>Opération de réhabilitation du radier communal d'accès à l'ilet Coco (Commune de St-Benoît)</u></p> <p>Le radier communal d'accès à l'ilet Coco nécessite une réhabilitation. Des études pilotées par la commune St-Benoît ont été transférées à l'intercommunalité et se trouvent au stade DCE. Les actions prévisibles sur</p>

	l'année 2022 consistent en la mise en consultation du marché travaux ainsi que la réalisation de ceux-ci d'ici à la prochaine saison cyclonique. Les montants associés à ces actions représentent 820 000 € de travaux, ainsi que 35 000 € de suivi (Maîtrise d'œuvre et CSPS).
Référence au Programme et Partenaires	PCAET – PAPI – PGRI - SAGE EST - DETR SPRINR (DEAL) FPRNM REGION/FEDER
Coût prévisionnel	Coût Global : 1 985 000 € - 280 000 € Rivière des Marsouins/Ilet Coco merlon pour 2022 - 850 000 € Rivière des Roches dont 100 000 € pour 2022 - 855 000 € Radier Ilet Coco pour 2022 Soit pour 2022 : 1 235 000 €
Plan de financement	- Ilet Coco/ merlon 280 000 € (DETR : 36 000 € FPRNM Financement EDD ? FEDER ?) - Rivière des Roches : 400 000 € (DETR: 240 000 € FPRNM Financement EDD et diagnostic approfondi : 42 500 €) - Radier Ilet Coco (FEDER (70%) : 573 300 € Région (10%) : 81 900 €)
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de digues réhabilités

Gestion des Milieux Aquatiques – Rivières et plans d'eau de l'Est

CRTE 2022

Orientation stratégique n°4	S'engager en faveur de la préservation de la biodiversité
Action n°	Thématique 14 : Biodiversité, milieux naturels et espaces forestiers Fiche action
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p><u>Financement de la Création d'une éco-brigade sur la Rivière du Mât</u></p> <p>A l'image de l'action mise en place pour la Rivière St-Etienne (territoire CIVIS) le Conseil Départemental de la Réunion a sollicité la CIREST pour accompagner la mise en œuvre d'une brigade d'éco-gardes sur la Rivière du Mât. Les missions de cette brigade relèvent de la sensibilisation auprès des usagers du cours d'eau vis-à-vis des enjeux de préservation de la biodiversité aquatique et permettrait un premier niveau de sensibilisation avant la mise en place du plan de gestion sur ce bassin versant.</p> <p>La convention pouvant être mise en place représente un engagement financier sur deux années entre les collectivités. Le montant annoncé pour l'année 2022 représente donc 50% du montant total des dépenses prévisibles sur la période 2021 à 2024 (montant total de 45 000 €).</p> <p><u>Contribution à la valorisation de la Rivière des Marsouins</u></p> <p>Dans le cadre d'un projet de valorisation du cours d'eau de la Rivière des Marsouins, la SPREPEN porteur de projet sollicite les partenaires (Commune de Saint benoit et la CIREST) du territoire concerné afin de bénéficier d'un accompagnement notamment financier.</p> <p>La contribution envisagée dans le cadre de ce projet par la CIREST est évaluée à 10 000 € pour l'année 2022 pour un projet global de 100 000 € financé à hauteur de 80 % par la SREPEN, 10 % par la commune de Sainte Benoit et 10 % par la CIREST.</p> <p><u>Préservation des milieux aquatiques sur le Petit Etang Cambuston</u></p> <p>Cette action consiste au financement des opérations de gestion des végétaux sur le petit Etang fléchés dans le Plan de gestion du Petit Etang et est évaluée à 20 000 € pour l'année 2022.</p>

	<p><u>Restauration écologique de la Mare à Poule d'Eau</u></p> <p>La Mare à Poule d'Eau a vu la prolifération des laitues d'eau, espèce exotique envahissante, qui recouvre désormais la totalité des deux hectares que représente sa surface libre suite à l'arrêt de l'entretien réalisé par l'ONF jusqu'en 2018. A ce jour, l'Etat propriétaire n'est pas en mesure d'intervenir et sollicite les collectivités Salazie et CIREST afin de procéder, dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de gestion tri-partite, à l'enlèvement des flottants sur ce plan d'eau. Les actions prévisibles pour l'année à venir consistent en la remise à l'« état zéro » de la surface libre de la mare i.e. l'enlèvement des flottants en surface ainsi qu'à la mise en place d'un entretien courant et régulier (à raison d'une intervention par mois) afin de contenir un nouveau développement de cette espèce invasive.</p> <p>Le montant prévisible de la participation de l'intercommunalité sur l'année à venir est de 75 000 € (financement CCT).</p>
Référence au Programme et Partenaires	PCAET Conseil Départemental SREPEN
Coût prévisionnel	78 500 € en Fonctionnement 75 000 € en Investissement
Plan de financement	Contrat de Convergence Territorial 80 % du montant d'investissement total (Mare à Poule d'Eau) : soit pour 2022 30 000 € (50% de 60 000 €)
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Part des Nappes d'eau en bon état écologique



Chargés de mission pour de la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET de la CIREST

Chargé de missions PCAET et Cit'ergie
Chargé de missions Transition Énergétique et Energies Renouvelables

CRTE 2022

Orientation stratégique n° 1	S'engager pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi
Action n°4 Energies renouvelables	Thématique 4 : Energies renouvelables Fiche action : 1.4.1
Maître d'ouvrage	CIREST
Description de l'action	<p>Par délibération du 27 juin 2018, la CIREST s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en tant que coordinateur de la transition énergétique sur le territoire. Et, par décision du conseil communautaire en date du 30 octobre 2019, la CIREST a souhaité renforcer sa politique air- énergie-climat en s'engageant, dans la démarche de labellisation Cit'ergie®, comme appui opérationnel à l'élaboration de son PCAET par la construction de la politique climat-air-énergie par les élus et les services de la collectivité. Dotée d'un plan d'action évaluée annuellement, cette politique CAE interne vise la labellisation européenne Cit'ergie.</p> <p>Elaboré entre juin 2019 et juin 2021, le projet de PCAET de la CIREST a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 03 avril 2021. Le projet est à l'étape des consultations réglementaires, la collectivité souhaitant adopter son PCAET au premier semestre 2022.</p>

	<p>Le plan d'actions du projet de PCAET de la CIREST se construit autour de 5 axes reflétant les enjeux majeurs de la Transition Ecologique et Energétique de la collectivité : l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la consommation et les déchets, l'énergie, la mobilité, ainsi que l'exemplarité du territoire et la sensibilisation de sa population. Au total, 21 actions sont déclinées autour de ces 5 axes.</p> <p>L'axe 3 portant sur l'Energie et visant à réduire les consommations et développer les énergies renouvelables, se décline en 5 actions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer la filière biomasse locale - Identifier le potentiel de toutes les énergies renouvelables pour guider leur développement - Accompagner les habitants et les acteurs économiques dans la réduction de la facture énergétique - Accompagner la rénovation de l'habitat et du petit tertiaire <p>La mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble du programme d'actions du PCAET nécessite le recrutement de 2 ETP de catégorie A chargé(e)s de missions Climat Energie au sein de la CIREST :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un(e) chargé de missions PCAET et Cit'ergie, pour le portage, le pilotage, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des actions du PCAET et la mise en œuvre de la démarche Cit'ergie; • Un(e) chargé de missions Transition Énergétique et Energies Renouvelables pour le pilotage, le suivi et l'animation des actions liées à la transition énergétique du territoire et de la collectivité. Il s'agira notamment de mettre en œuvre la gestion des consommations d'énergie de la collectivité, de développer des projets d'ENR sur le territoire (structure juridique de développement du photovoltaïque, Schéma Directeur des Energies, etc.). <p>Les 2 postes sont cofinancés par l'ADEME</p>
Partenaires	ADEME
Coût prévisionnel	433 400 € sur 36 mois (co-financement ADEME) 144 500€ pour 2022
Plan de financement	
Calendrier	2022-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la gouvernance, du pilotage et de l'animation des 2 démarches (PCAET et Cit'ergie) - Rapports de suivi des indicateurs des actions de l'axe 3 du PCAET - Rapport annuel d'évaluation de Cit'ergie



Annexe : 14 indicateurs socles de l'état des lieux écologique initial des CRTE

La circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique prévoit la réalisation d'un état des lieux écologique. Cet état des lieux initial, partie intégrante du diagnostic du territoire qui précède l'élaboration et la conclusion du CRTE.

L'annexe à la circulaire du 20 novembre 2020 propose une liste non exhaustive d'indicateurs à l'appui de cet état des lieux écologique, tout en laissant aux territoires le libre choix des thèmes à explorer dans la cadre de cet exercice.

Les 14 indicateurs socles de l'état des lieux écologiques des territoires est décomposé en 6 objectifs environnementaux :

1. lutte contre le changement climatique;
2. adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels;
3. gestion de la ressource en eau;
4. économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques;
5. lutte contre les pollutions;
6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les fiches suivantes détaillent chacun des 14 indicateurs constituant ce socle minimal.

Indicateur 1 : Emissions de gaz à effet de serre annuelles

Intitulé	Émissions de gaz à effet de serre annuelles
Définition	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant Si possible, préciser la déclinaison par secteur : industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport
Unité	Tonne d'équivalent CO ₂ - TeqCO ₂ /an Tonne d'équivalent CO ₂ par habitant - TeqCO ₂ /hab/an
Modalités de calcul	Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Limitation du changement climatique
Objectif stratégique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : - valeur cible à 1,1 teqCO ₂ /hab d'ici 2050 -40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 (par rapport à 1990) -35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 (par rapport à 1990) -50% émissions GES du secteur agricole en 2050 (par rapport à 2015) - 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 - 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	Voir le rapport 2020 du Haut Conseil pour le Climat (données 2017) : • 6,9 teqCO ₂ /hab (national) / 5,8 teqCO ₂ /hab (Réunion)

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020 – IEGES	Objectif 2026
TeqCO ₂	P23 IEGES 2017	
TeqCO ₂ / hab		

Indicateur 2 : Consommation énergétique finale totale

Intitulé	Consommation énergétique finale totale
Définition	Consommation énergétique finale totale du territoire, détaillée par type (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et par secteur (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport)
Unité	GWh / an MWh / hab / an
Modalités de calcul	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires. Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation d'énergie totale du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Réduire la consommation finale d'énergie
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE Réunion 2019-2028) : - 99,7 % ENR dans mix électrique en 2023 - 14 % transport en commun en 2028 avec diminution de 22 % d'énergie fossile en 2028 par rapport à 2018 - réduction de 14,6 % de la consommation énergétique finale en 2028 par rapport à celle de 2019 - 438 GWh en MDE cumulée jusqu'en 2028 - 785 kTep consommation énergétique finale en 2028
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	- 7 % transport en commun en 2017 - 12,5 % ENR dans le mix énergétique en 2019 - 833 kTep consommation énergétique finale en 2018

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
GWh / an - total	Contacteur OER	
GWh / an - électricité	BER p 39	
GWh / an pétrole		

Indicateur 3 : Production d'énergie renouvelable globale

Intitulé	Production d'énergie renouvelable globale
Définition	Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants.
Unité	MWh/an
Modalités de calcul	Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants) :
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Augmenter la production d'énergie renouvelable
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE):</p> <ul style="list-style-type: none"> - 99,7 % ENR dans mix électrique en 2023 - 14 % transport en commun en 2028 avec diminution de 22 % d'énergie fossile en 2028 par rapport à 2018 - réduction de 14,6 % de la consommation énergétique finale en 2028 par rapport à celle de 2019 - 438 GWh en MDE cumulée jusqu'en 2028 - 785 kTep consommation énergétique finale en 2028
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	<ul style="list-style-type: none"> - 7 % transport en commun en 2017 - 12,5 % ENR dans le mix énergétique en 2019

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
MWh (hors hydroélectrique)		
MWh (hydroélectrique seul)		

Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Intitulé	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
Définition	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
Unité	% de surface agricole utile
Modalités de calcul	Somme des surfaces (en SAU) exploitées selon le label agriculture biologique (certifiée ou en conversion) rapportée au total des SAU du territoire
Sources	Agence bio DRAAF/DDTM
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique Gestion de la ressource en eau Biodiversité
Politique publique	Agriculture et alimentation durable
Objectif stratégique	Développement de l'agriculture biologique
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F) UE ; Plan ambition bio - Loi Egalim : 📌 15% de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ; 30% en 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	2020 : 9,5% (national) et 5 % (Réunion) de la SAU labellisée AB

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
% SAU du territoire	Antidote i007b que DEP	

Indicateur 5 : Part des transports en commun et des modes actifs dans les déplacements domicile-travail

Intitulé	Part modale des modes actifs ou transports en commun dans les déplacements domicile-travail
Définition	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif, i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun
Unité	%
Modalités de calcul	La part des transports en commun et en mode actif dans les déplacements domicile-travail doit être calculée en divisant le nombre de trajet domicile travail effectué sur le territoire en utilisant les transports en commun ou les modes actifs en tant que principal moyen pour se rendre au travail (numérateur), par tous les trajets pour se rendre au travail, quel que soit le mode (dénominateur). Le résultat doit être ensuite multiplié par 100 et exprimé en pourcentage.
Sources	INSEE (Recensement population - déplacement domicile-travail) - données communales à agréger
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité à La Réunion : - 14 % transport en commun en 2028 avec diminution de 22 % d'énergie fossile en 2028 par rapport à 2018
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050 Loi d'orientation des mobilités (LOM): <ul style="list-style-type: none"> ☑ Réduire de 37,5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 ☑ interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 ☑ Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	- 7 % transport en commun en 2017

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
%	Antidote i062 COM 2017	

Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Intitulé	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
Définition	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire
Unité	km
Modalités de calcul	Somme des longueurs de voies cyclables en site propre et voies vertes. Les voies cyclables qui existent de chaque côté de la même route doivent être comptées séparément et il convient de multiplier par 2 la longueur des pistes bi-directionnelles.
Sources	https://amenagements-cyclables.fr/ https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/
Périodicité	infra-annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	LOM: Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
km		

Indicateur 7 : Population située dans une zone à risques naturels

Intitulé	Population située dans une zone à risques
Définition	Part de la population dans une zone à risque naturel fort ou très fort
Unité	%
Modalités de calcul	Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des porter à connaissance
Sources	Fichiers des zones d'aléas forts et très forts des cartographies de PPR, TRI, PAC - disponibles auprès des DDT
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Adaptation au changement climatique
Politique publique	Prévention des risques
Objectif stratégique	Réduire la vulnérabilité vis-à-vis de ces risques naturels ou a minima veiller à ne pas l'accroître, faire émerger des opportunités
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Baisse de la vulnérabilité, ou a minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	<i>Voir les PGRI et SLGRI</i>
Données de référence	En 2013, le risque d'inondation concernait 16 % des logements de l'île et 17 % de la population réunionnaise, contre 10 % de la population de métropole.

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
%	Antidote i098a que DEP	

Indicateur 8 : Part des installations de traitement des eaux usées non compatibles avec les normes européennes

Intitulé	Part des installations de traitement des eaux usées non compatibles avec les normes européennes
Définition	Part, dans le total des stations de traitement des eaux usées, des stations de traitement des eaux usées signalées du fait d'un équipement épuratoire qui n'a pas permis de traiter correctement la charge de pollution qui leur parvient sur l'année
Unité	%
Modalités de calcul	Taux de conformité de la performance des stations de traitement des eaux usées domestiques
Sources	
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Améliorer la qualité des eaux de surface (SDAGE 2022-2027) Obtenir le bon état écologique des masses d'eau en 2027
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SDAGE)	
Données de référence	Niveau de conformité des STEP passe de 13 % en 2007 à 85 % en 2018 En 2019, 53 % des foyers réunionnais bénéficient de l'assainissement collectif, du type tout-à-l'égout, contre 42 % en 2009 44 % de masses d'eau (rivières, nappes, etc) jugés en 2020 en bon état écologique.

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
%	Antidote i36b COM 2018	

Indicateur 9 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Intitulé	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
Définition	Mesure de la proportion d'eau introduite dans le réseau de distribution qui ne parvient pas au consommateur final, en raison notamment des défaillances du réseau de distribution
Unité	%
Modalités de calcul	Rapport entre le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution et le volume d'eau consommé
Sources	Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA)
Périodicité	
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Réduire les consommations d'eau La loi Grenelle 2 impose aux communes affichant un rendement inférieur à 85 % de mettre en place des travaux d'amélioration
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	En 2017, seul 61 % de l'eau prélevé dans le milieu naturel arrive aux bénéficiaires En 2016, <i>consommation</i> moyenne annuelle d'eau potable par habitant est de 146 litres par jour (national) et 256 litres par jour (Réunion)

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
%	Antidote i030 (rendement des réseaux) DEP 2017	

Indicateur 10 : Part des nappes d'eau en bon état écologique

Intitulé	Part des nappes d'eau en bon état écologique
Définition	Proportion des nappes d'eau de surface et souterraines du territoire dont l'état écologique est bon ou très bon
Unité	%
Modalités de calcul	
Sources	Base de données Naïades Agence de l'Eau
Périodicité	
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Restaurer les milieux aquatiques (SDAGE 2022-2027) Obtenir le bon état écologique des masses d'eau en 2027
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Directive-cadre sur l'eau
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	44 % de masses d'eau (rivières, nappes, etc) jugés en 2020 en bon état écologique.

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
%	Antidote i035a COM 2019	

Indicateur 11 : Collecte de déchets ménagers et assimilés

Intitulé	Collecte de déchets ménagers et assimilés
Définition	Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), collectés annuellement sur le territoire, rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Modalités de calcul	Cumul des tonnages collectés par les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul (modalités ADEME). Pour la production par habitant, la production totale du territoire est rapportée à la population légale au sens de l'INSEE.
Sources	<u>Base SINOE Ademe</u>
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental	Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
Politique publique	Economie circulaire et circuits courts
Objectif stratégique	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire: - Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 - Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 - Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 - Réduire déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET, FREC)	
Données de référence	En 2017 la production de DMA est de 581kg/hab (national) et de 640kg/hab (Réunion), soit 20 % de plus qu'en 2007

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
kg/hab/an	Antidote i078b DEP 2017 Observatoire des déchets (http://www.agorah.com/index.php/observatoire-reunion-nais-des-dechets/) par EPCI	

Indicateur 12 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Intitulé	Inventaire territorial d'émissions de polluants
Définition	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO ₂ , NO _x , COVNM, PM _{2,5} , et NH ₃
Unité	Kg ou t
Modalités de calcul	Calcul à effectuer selon la méthode PCIT définie au niveau national
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre les pollutions
Politique publique	Prévention des risques et santé environnementale
Objectif stratégique	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 <ul style="list-style-type: none"> • SO₂ (objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77%) • Nox (2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69%) • COVNM (2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52%) • PM_{2,5} (2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57%) • NH₃ (2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	ATMO (https://atmo-reunion.net/les-indices-de-qualite-de-l-air)

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
SO ₂		
Nox		
COVNM		
PM _{2,5}		
NH ₃		

Indicateur 13 : Fragmentation des milieux naturels (tâche urbaine)

Intitulé	Fragmentation des milieux naturels
Définition	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille.
Unité	
Modalités de calcul	
Sources	base de données sur l'occupation des sols pour identifier les espaces naturels et les éléments fragmentant : CORINE Land Cover) BD Carto de l'IGN pour les autres éléments fragmentant (routes, voies ferrées, canaux...)
Périodicité	CORINE Land Cover : Tous les 6 ans environ. (D'autres base de données d'occupation des sols à fréquence de mise à jour plus élevée pourraient être utilisées, comme OSO par exemple) BD Carto de l'IGN : mise à jour régulièrement et quasiment en continue
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des espèces
Politique publique	Préservation de la biodiversité, Trame verte et bleue
Objectif stratégique	Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (PCAET)	
Données de référence	En 2017, la tâche urbaine représente 12 % de la surface totale du territoire de La Réunion

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 202
Niveau de fragmentation	USIG	

Indicateur 14 : Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers

Intitulé	Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers
Définition	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)
Unité	ha
Modalités de calcul	Somme des consommations annuelles d'espaces NAF sur les communes du territoire
Sources	Fichiers fonciers - données fiscales retraitées par le CEREMA https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/bases-donnees/les-fichiers-fonciers
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
Politique publique	Lutte contre l'artificialisation des sols
Objectif stratégique	Réduire le rythme d'artificialisation des sols
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	En 2019, 10 % de la surface est ni agricole ni naturelle

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2020	Objectif 2026
ha	Antidote i010 (usage agricole des sols), modalité « surface artificialisée) DEP 2019	

	CIREST
Indicateur 1 : Émissions de gaz à effet de serre annuelles (kTeqCO ₂ / an) (données 2017)	628
Indicateur 2 : Consommation énergétique finale totale (MWh / hab / an) (données 2020)	2,5
Indicateur 3 : Production d'énergie renouvelable globale (Gwh/an) (données 2020)	
Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique (ha) (données 2020)	(1,1 % SAU 974)
Indicateur 5 : Part des transports en commun et des modes actifs dans les déplacements domicile-travail (%) (données 2017)	19
Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	
Indicateur 7 : Population située dans une zone à risques naturels (%) (données 2021)	4,4
Indicateur 8 : Part des installations de traitement des eaux usées non compatibles avec les normes européennes (%) (données 2018)	0
Indicateur 9 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%) (données 2017)	
Indicateur 10 : Part des nappes d'eau en bon état écologique (%) (données 2019)	33
Indicateur 11 : Collecte de déchets ménagers et assimilés (kg / hab / an) (données 2019)	615
Indicateur 12 : Inventaire territorial d'émissions de polluants (T/an) (2019)	
	SO ₂ 695
	Nox 1307
	COVNM 1041
	PM _{2,5} 87
	NH ₃ 541
Indicateur 13 : Fragmentation des milieux naturels (tâche urbaine) (%)	
Indicateur 14 : Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers (ha) (données 2019)	-19
Surface totale (ha)	73580
Nombre d'habitants (2021)	126877

